

Aiguines
Allemagne-en-Provence
Allons
Angles
Aups
Bargème
Bauduen
Blieux
Brenon
Castellane
Châteauvieux
Comps-sur-Artuby
Demandolx
Esparron-de-Verdon
Ginasservis
Gréoux-les-Bains
La Bastide
La Garde
La Martre
La Palud-sur-Verdon
La Verdière
Le Bourguet
Les Salles-sur-Verdon
Majastres
Moissac-Bellevue
Montagnac-Montpezat
Moustiers-Ste-Marie
Peyroules
Puimoisson
Quinson
Régusse
Riez
Rougon
Roumoules
St-André-les-Alpes
Ste-Croix-du-Verdon
St-Julien-du-Verdon
St-Julien-le-Montagnier
St-Jurs
St-Laurent-du-Verdon
St-Martin-de-Brômes
Sillans-la-Cascade
Soleilhas
Trigance
Valensole
Vinon-sur-Verdon

Parc naturel régional du Verdon



Charte du Parc

2008-2020

À mi-parcours, où en est-on ?

Introduction

Qu'est-ce que la charte ?

La charte est le document de référence du Parc. Fruit d'une large concertation entre les acteurs, la charte formalise le projet de territoire pour 12 ans. Concrètement, c'est la liste des engagements et des objectifs concertés pris par l'organisme de gestion du Parc et par ses membres pour mettre en œuvre le projet de protection des patrimoines et de développement durable du territoire.

Soumise à enquête publique et approuvée volontairement par les communes du territoire du Parc, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, la charte a valeur de contrat moral pour ses signataires. Elle est validée par signature d'un décret par le Premier ministre après consultation des différents ministères et du Conseil national de protection de la nature et des paysages.

Pour la période 2008-2020, elle définit quatre finalités :

- A. Pour une **transmission des patrimoines**
- B. Pour que **l'Homme soit le cœur du projet**
- C. Pour une **valorisation durable des ressources**
- D. Pour **l'expérimentation** de relations nouvelles entre les territoires

Retrouvez l'intégralité de la charte sur www.parcduverdon.fr

Pourquoi une évaluation de la charte à mi-parcours ?

Un Parc naturel régional n'est pas créé « à vie » : il doit mériter son label pour être reclassé. Depuis 1995, l'évaluation de l'action des Parcs naturels régionaux est inscrite dans les textes¹ et doit être menée à la fin de la charte. C'est sur cette base que le label Parc naturel régional peut-être renouvelé par l'État. La charte actuelle du Parc du Verdon a intégré cette obligation en préconisant la mise en œuvre « d'un outil d'observation du territoire pour le suivi et l'évaluation de la politique du Parc » (mesure D.1.4), qui prend la forme d'un système d'information territorial (SIT) et d'observatoires.

En 2012, la loi a évolué et les Parcs se dirigent vers l'obligation de réaliser des évaluations intermédiaires². Le Parc du Verdon n'est pas encore concerné par le nouveau décret. Cependant, les élus du Parc ont décidé d'anticiper cette obligation et de mener en 2014 une démarche volontaire d'évaluation à mi-parcours de la charte afin de s'approprier la démarche.

L'évaluation est un mode de questionnement pour mesurer ce qui a été fait et porter un regard critique sur un projet. Menée à mi-parcours, l'évaluation d'une politique permet, au besoin, de réorienter les actions.

1. Circulaire n° 95-36 du 5 mai 1995 : « La révision de la Charte s'appuie sur (...) un bilan de l'action du Parc (...) »
2. Décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 relatif aux Parcs naturels régionaux et portant diverses dispositions relatives aux Parcs naturels marins et aux réserves naturelles. L'article 4 modifie l'article R 333-3 du code de l'environnement et ces modifications s'appliquent aux Parcs dont la révision ou la création est postérieure au 26 janvier 2012.

Le Parc du Verdon en quelques dates



Avec l'évolution du territoire, la charte est-elle toujours d'actualité ?

La charte a été rédigée en 2007 à partir d'un diagnostic de territoire (2004) qui listait les enjeux du Verdon. Mais 10 ans après, le territoire a évolué. Ce diagnostic est-il toujours d'actualité ? La charte répond-elle aux enjeux actuels du Verdon ? Avait-elle anticipé certaines évolutions ? Ainsi, des « nouveautés » poussent le Parc à s'adapter et à s'interroger sur ses missions et ses liens avec les autres acteurs du territoire :

- **Évolution du contexte territorial** : renforcement de l'attraction résidentielle des communes de l'ouest du Parc ; augmentation générale de la population¹.
- **Évolution de l'organisation territoriale** : structuration du territoire en intercommunalités, réforme territoriale...
- **Évolutions législatives** : Trame verte et bleue (loi de 2009 pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement), projet de loi sur la transition énergétique (2014), loi Alur (2015), loi GEMAPI (2015), projet d'allongement de la labellisation des Parcs naturels régionaux à 15 ans...

1. 24 500 habitants en 1999 - 33 200 en 2011. Rapport Insee, 2014.

DESCRIPTION D'UNE FICHE ÉVALUATIVE

Contexte : cadre dans lequel le Parc agit.
Enjeux : reprise des enjeux listés dans la charte.
Ce que dit la charte : mesures de la charte.

Partie 1 : Actions menées et résultats

Commissions référentes : selon l'ancienne organisation.

Critères d'évaluation : ce sur quoi on juge de l'atteinte d'un objectif. Ils ont été définis par les élus du bureau.

Principales actions engagées entre 2008 et 2013.
Chiffres clés : renseignement des principaux indicateurs de réalisation de la charte.

Partie 2 : Évaluation et perspectives

Prise de recul sur ce qui a été fait. Réponse aux 3 questions évaluatives (pertinence, cohérence et efficacité).

Quelle méthodologie a été utilisée pour réaliser cette évaluation ?

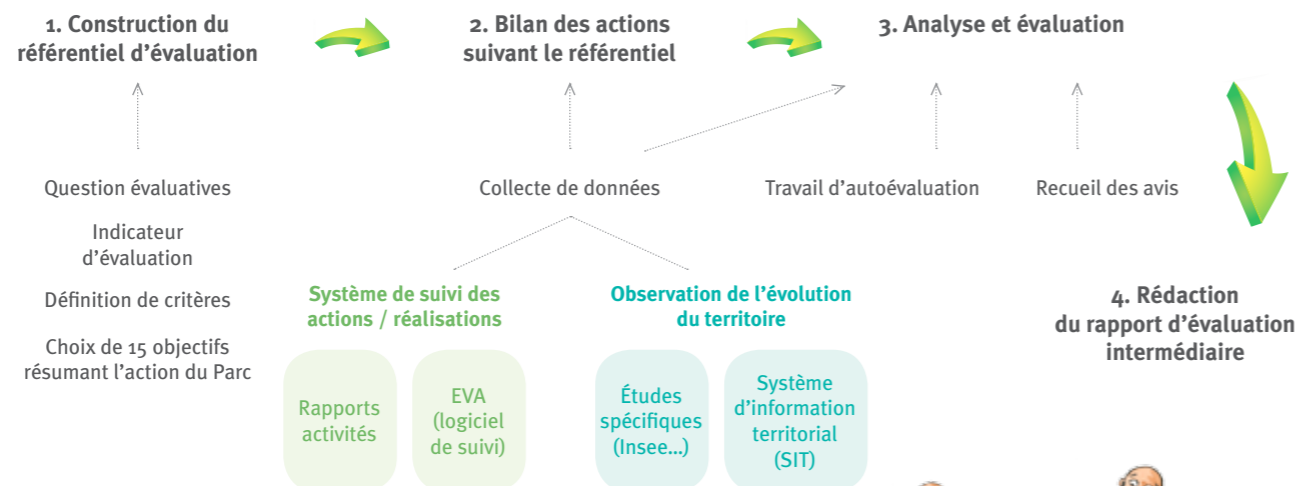
L'évaluation a porté autant sur le niveau stratégique, c'est-à-dire sur la charte, que sur le niveau opérationnel des programmes d'actions, le tout au regard de l'évolution du territoire. L'analyse de l'organisation de la structure et de ses moyens a également été menée afin de déterminer s'ils permettent au Parc d'atteindre ses objectifs.

Pour favoriser l'appropriation de la démarche par les élus et l'équipe technique, l'évaluation a été menée en interne. Un forum participatif a été organisé en juin 2014, regroupant une centaine d'élus, habitants et partenaires autour de la question des enjeux du territoire et de l'appréciation des actions. Un questionnaire d'évaluation a également été soumis aux anciens élus du comité syndical (mandat 2008-2014) ainsi qu'aux structures partenaires du Parc.

1. La première étape de la démarche a consisté à produire un référentiel d'évaluation, dans lequel la charte a été traduite en 15 objectifs généraux et transversaux, qui synthétisent l'ensemble des projets du Parc. Pour chacun d'entre eux, des critères d'évaluation ont été définis. Cela a permis aux élus d'exprimer leurs attentes vis-à-vis des actions du Parc. Les indicateurs d'évaluation inscrits dans la charte ont été retravaillés et insérés au référentiel. Une fiche évaluative a été rédigée pour chacun des objectifs généraux.
2. La collecte de données pour réaliser le bilan des 6 premières années de la charte a constitué la deuxième étape de la démarche. Les données recueillies concernent aussi bien les actions (documents internes type rapport d'activités, fiches actions...) que l'évolution du territoire.
3. Suite à cette phase de bilan, l'analyse des actions et du fonctionnement du Parc a été menée en s'interrogeant sur les questions de pertinence, de cohérence et d'efficacité. Techniciens, élus et partenaires ont pris part à cette réflexion.
4. Rédaction du rapport d'évaluation et de la synthèse.



Schéma simplifié de la méthodologie



Ce que vous trouverez dans le rapport d'évaluation

Ce document constitue la synthèse du rapport d'évaluation intermédiaire de la charte du Parc naturel régional du Verdon. Le rapport complet est disponible sur demande auprès du Parc.

Chapitre 1 : cadre de l'évaluation et méthodologie.

Chapitre 2 : bilan évaluatif du fonctionnement du Parc, avec des analyses sur la gouvernance interne, sur les avis émis (sur les manifestations sportives, les documents d'urbanisme, les projets de parc photovoltaïques...), sur ses moyens financiers et humains ainsi que sur ses partenariats.

Chapitre 3 : bilan évaluatif des projets, avec une analyse de l'avancement général du projet et les fiches évaluatives des 15 objectifs généraux du référentiel.

Chapitre 4 : regard porté sur le Parc, avec une synthèse du questionnaire envoyé aux élus et aux partenaires.

Chapitre 5 : préconisations pour le suivi et l'évaluation en continu de la charte.



LE PARC N'EST PAS LE SEUL ACTEUR À AGIR SUR LE TERRITOIRE

Les résultats observés lors de l'évaluation ne peuvent pas tous être imputés au Parc car l'évolution du territoire est le fruit de la politique d'une multitude d'acteurs, mais aussi parce qu'il existe des tendances nationales ou régionales fortes contre lesquelles il est difficile d'agir (diminution de la surface agricole, mitage urbain, tourisme estival concentré autour des lieux touristiques...) !

Isoler l'impact du Parc est également difficile car ce dernier agit souvent de manière indirecte (ingénierie, conseil, médiation) ou concertée avec les autres acteurs.

Les 15 objectifs du référentiel d'évaluation

CHARTE

- 1 Améliorer la connaissance des patrimoines.
- 2 Préserver la diversité biologique et la géodiversité.
- 3 Gérer de manière concertée les ressources naturelles et paysagères (eau, sites naturels...).
- 4 Informer et valoriser les connaissances auprès des différents publics.
- 5 Susciter l'intérêt et la prise de conscience pour favoriser l'implication.
- 6 Préserver un tissu économique diversifié et équitablement réparti sur le territoire.
- 7 Accompagner l'adaptation aux mutations économiques et environnementales et préparer la transition énergétique du territoire.
- 8 Donner de la valeur à l'ensemble des activités sociales et économiques participant à la création de liens et de richesses.
- 9 Promouvoir une qualité d'aménagement permettant l'amélioration du cadre de vie et le respect des ressources.
- 10 Renforcer la coopération à différentes échelles et poursuivre l'expérimentation.

CHARTE + SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

- 11 Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques.
- 12 Préserver et valoriser le patrimoine naturel lié à l'eau, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes.
- 13 Aller vers une gestion solidaire de la ressource.
- 14 Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques.
- 15 Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux.

Enseignements de l'évaluation intermédiaire

Où en est-on dans l'atteinte des objectifs ?

Cette évaluation à mi-parcours vise à déterminer l'avancement de la mise en œuvre de la charte et à répondre à des questions telles que : « Quelle est la pertinence de nos actions ? Quelles sont les réussites et les difficultés ? Quelles réorientations sont nécessaires ? ».

La démarche permet aussi de :

- ne pas perdre la mémoire du travail engagé grâce à la réalisation du bilan des six premières années,
- améliorer la lisibilité des actions pour les décideurs/financeurs/publics,
- mettre en œuvre le dispositif de suivi-évaluation en continu de la charte et des actions (logiciel EVA),
- suivre l'évolution du territoire pour voir si les objectifs de la charte sont toujours pertinents,
- tester une méthode d'évaluation en vue de la révision finale.

La charte et les actions menées répondent-elles aux enjeux du territoire ?

6 ans après le début de la deuxième charte, le Parc est correctement lancé pour mener à bien son projet de territoire. La plupart des enjeux évoqués dans la charte sont traités dans les programmes d'actions et la réalisation du bilan des actions laisse voir de nombreuses réussites (cf. chapitres 3 et 4 du rapport d'évaluation). Dans le cadre du questionnaire d'évaluation, **plus des trois-quarts des partenaires ont estimé que l'utilité du Parc est « forte » ou « très forte »** pour le territoire.

Toutefois, certaines ambitions de la charte n'ont pas encore été retenues comme prioritaires ou n'ont pu être traitées faute de moyens humains et financiers, ou d'un mauvais partage par les acteurs. **Pour aborder sereinement la révision finale de notre charte, les 6 années qui viennent doivent être consacrées aux chantiers évoqués dans cette partie.**



Fonctionnement du syndicat mixte du Parc

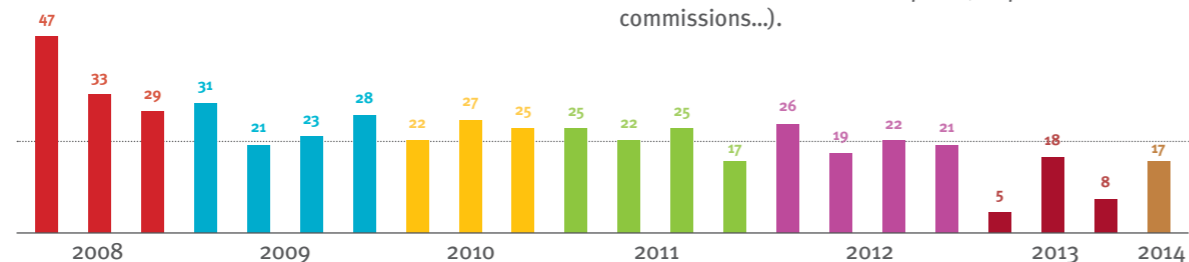
Pour mettre en œuvre la charte, un syndicat mixte de gestion qui regroupe plusieurs collectivités, est créé. C'est le comité syndical (équivalent d'un conseil d'administration) du syndicat mixte qui prend les grandes décisions (budget, créations d'emplois, statuts, orientations). Il est composé de représentants des collectivités adhérentes au syndicat (1 délégué de chacune des 46 communes adhérentes, 2 délégués du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, 2 délégués du Conseil départemental du Var, 4 délégués du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur). Y siègent également, avec voix consultative, les communautés de communes, les chambres consulaires, les représentants du conseil de développement et de l'association des amis du Parc.

Comité syndical (CS)

Entre 2008 et 2014¹, se sont tenu **23 comités syndicaux**², soit entre 3 et 5 réunions par an. Sont systématiquement invités les 108 élus délégués au Parc (54 titulaires et autant de suppléants). Pour la période, on compte en moyenne **22 élus par CS**, soit un **taux de présence d'environ 41 %** (voir graphique ci-dessous).

Pour avoir une idée plus précise de la participation des différentes collectivités, il faut donc regarder plutôt le taux moyen de présence des 49 collectivités (lorsqu'au moins un délégué par collectivité est présent) : il est de 57 %. En d'autres termes, à chaque CS, plus de la moitié des collectivités membres est représentée (28/49).

1. Avant les élections communales et les changements de délégués au Parc.
2. Lors de 5 CS, le quorum n'a pas été atteint et les membres ont à nouveau été convoqués pour un CS supplémentaire. Le total est donc de 28 CS en tout.



Nombre d'élus (titulaires) présents aux réunions du comité syndical

Pour les affaires courantes, le Parc est dirigé par un bureau de 18 membres élus au sein du comité syndical et animé par un président. Les élus s'appuient sur des instances de proposition : commissions thématiques, conseil de développement et conseil scientifique. Pour fonctionner, le syndicat mixte mobilise des moyens financiers (cotisations des membres et subventions) et s'appuie sur une équipe technique de 35 personnes : équipe pluridisciplinaire permettant l'apport d'expertise scientifique ou technique sur des sujets liés à la charte, la capacité d'animer et de construire des projets, de sensibiliser ou d'impliquer les différents publics.

Ce taux de participation des communes reste cependant assez faible et cache de fortes disparités territoriales : 10 communes ont été représentées à moins d'un quart des CS, tandis que 6 communes l'ont été à plus de trois-quarts des CS.

À partir de 2009, on observe une baisse de la participation des élus et le « décrochage » de certaines communes. L'essoufflement des délégués au Parc atteint son paroxysme en fin de mandat : en 2013, le taux de présence moyen des élus n'est plus que de 26 % et moins de la moitié des collectivités est représentée aux CS de cette année-là. Le même phénomène d'érosion s'observe au sein des conseils municipaux.

En revanche, on note une évolution positive de l'implication des élus locaux dans le fonctionnement du Parc comparé au précédent mandat. Au-delà de l'analyse quantitative, on note surtout une évolution qualitative (articulation délégué/maire ; transmission des informations aux conseils municipaux ; implication dans les commissions...).

Bureau du Parc

Entre 2008 et 2014, 58 réunions du bureau ont été organisées, soit environ 8 par an. La participation moyenne au bureau a été de 11 membres par réunions du bureau, soit un taux de présence des membres de 60 %.

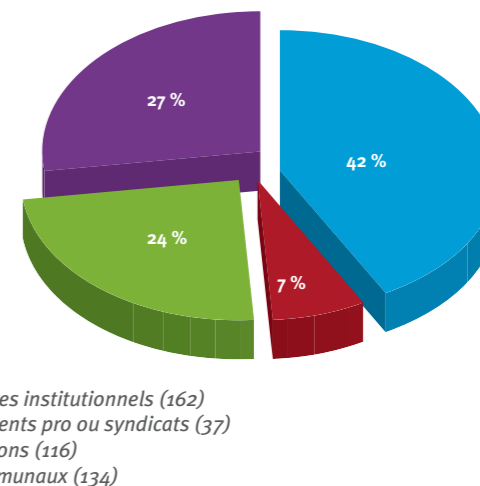
Commissions thématiques

Les commissions thématiques¹ sont les organes de réflexion du Parc. Elles regroupent des élus volontaires du comité syndical et des collectivités adhérentes du Parc et des partenaires pour réfléchir aux enjeux du territoire, aux évolutions à venir et proposer des projets pour y répondre. Leur rôle est de définir la stratégie du Parc sur chaque thématique pour mettre en œuvre les orientations de la charte, en définissant des priorités, puis des projets ou des activités. Lorsqu'une priorité retenue est complexe ou nécessite un travail de longue durée, la commission peut créer un groupe de travail pour définir et coordonner les projets et les activités à mener. Les actions qui font ensuite l'objet d'un projet concret sont mises en œuvre par un comité de pilotage.

1. Source : document interne « Bilan de fonctionnement des commissions du Parc ». Analyse à partir d'un traitement statistique des feuilles de présence aux réunions des commissions thématiques entre 2008 et fin 2013 et d'un questionnaire d'analyse rempli par les chargés de mission.

La question de la participation des élus dans les instances décisionnelles a été débattue et plusieurs propositions ont été adoptées pour renforcer leur rôle au sein du Parc. Le règlement intérieur a été modifié. Une des principales attentes était liée à la prise en compte de l'explosion des réunions organisées par les différentes structures du territoire, et notamment les nouvelles intercommunalités. Les élus sont sur-sollicités et c'est pourquoi ils choisissent de s'impliquer préférentiellement dans les réunions les plus opérationnelles ou répondant davantage à l'intérêt communal. Ce constat a notamment abouti à la proposition de réduire le nombre de commissions du Parc (passage de 9 à 5).

449 personnes inscrites dans les commissions lors du lancement (2008).
Fréquence des réunions des commissions :
entre 1 à 2 / an (soit entre 5 et 11 par commission entre 2008 et 2013).



Répartition des membres des commissions (2008-2013)

Entre 2008 et 2014, les commissions étaient au nombre de 9 et les missions techniques suivaient cette organisation (agriculture, tourisme, développement, forêt, patrimoine naturel, eau, culture, éducation à l'environnement et au territoire, urbanisme). Elles pouvaient régulièrement travailler en inter commission.

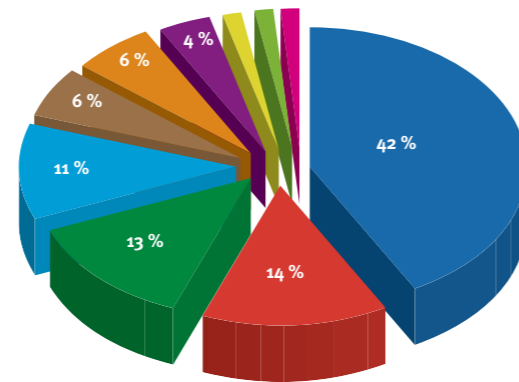
Suite aux élections municipales de 2014 et l'arrivée de nouveaux délégués communaux au Parc, les commissions ont donc été réduites à 5 (Développement, Sites, paysages et aménagement, Patrimoines naturels, Diffusion des connaissances, Eau et milieux aquatiques). Ainsi, les membres qui appartenaient à plusieurs commissions sont sollicités aujourd'hui pour moins de réunions. La réorganisation prévoit également davantage de délégation donnée aux vice-présidents du Parc et notamment leur désignation par le bureau pour présider les commissions.

Les avis émis par le Parc du Verdon

Dans le cas des projets d'aménagement suffisamment importants pour être soumis à enquête publique ou des démarches de rédaction / révision de documents de planification (PLU, SCOT...), le Parc est sollicité pour émettre un avis. Pour ce faire, l'équipe technique prend connaissance des dossiers et vérifie la compatibilité des objectifs avec la charte. L'avis est ensuite soumis à la délibération des élus du bureau ou de l'instance concernée (comité de pilotage Natura 2000 ou commission locale de l'eau principalement). Lorsque l'avis rendu est négatif, des recommandations sont apportées pour encourager le porteur de projet à aller dans le sens de la charte. Il s'agit d'un travail long et peu visible pour les habitants, mais néanmoins essentiel pour garantir le respect de la charte.

Entre 2008 et 2013, le Parc a rendu 140 avis sur diverses thématiques. Le graphique ci-dessous montre que la tendance globale est à l'augmentation du nombre d'avis rendus. Cette évolution peut s'expliquer à la fois par l'augmentation des sollicitations de la part des porteurs de projet ainsi que par la montée en compétence de l'équipe technique. L'augmentation des avis émis concourt à une plus forte reconnaissance du Parc comme structure de conseil et de vigie sur le développement des projets locaux.

- Manifestations sportives et dérogations pour navigation
- Projet de centrale photovoltaïque
- Travaux liés à l'eau, documents de planification liés à l'eau
- Documents d'urbanismes (PLU, POS, SCOTT)
- Projets d'aménagement
- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Travaux sur les lignes RTE et projets d'électrification
- Unité touristique nouvelle
- Documents de planification sectorielle (SRCE, SRE)
- Autre



Nature des avis émis par le Parc (2008-2014)

La majorité des avis émis (plus de 40 %) concerne des manifestations sportives ou des dérogations pour la navigation (voir graphique ci-dessous). Depuis 2008, le nombre d'avis émis dans cette catégorie n'a cessé d'augmenter. Dans le Verdon, de nombreuses activités de pleine nature sont organisées (cyclisme, trail, canyoning, navigation, équitation...) et nécessitent un encadrement pour limiter les atteintes à l'environnement. Le plus souvent (plus de 90%), les avis délivrés sont favorables car les manifestations sont reconduites d'année en année. Toutefois, des recommandations sont toujours apportées sur l'enlèvement de la signalétique (rubalise, panneaux...) et le ramassage des déchets.

En ce qui concerne les avis sur les projets photovoltaïques, on peut noter une augmentation des sollicitations en 2010 suite à la loi dite POPE¹. Les projets ont émergé en 2009 et les avis ont été émis par le Parc en 2010, sur la base d'un document de cadrage². Beaucoup de projets ont obtenu un avis défavorable (12 avis défavorables sur 18, les autres projets ont obtenu, soit un avis réservé soit seulement quelques remarques). Raisons principales : des projets prévus sur des terres agricoles ; un impact paysager négatif ou encore des projets prévus sur des terrains privés (pas forcément de retombées économiques pour la collectivité).

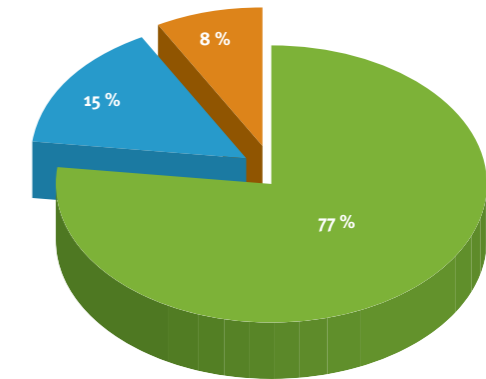
1. La loi n° 2005-781 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) du 13 juillet 2005.

2. Le Parc a produit un document intitulé « Position du Parc du Verdon concernant l'installation d'équipement du type centrale solaire photovoltaïque ou thermique de grande surface ».

Globalement favorables

Le graphique ci-dessous montre que plus des trois-quarts des avis émis sont favorables : on peut y voir le signe d'une prise en compte précoce de la nécessaire compatibilité du projet avec les objectifs de la charte. Les avis défavorables ont souvent été émis pour des projets d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou pour des documents de planification.

Si la rédaction des avis constitue un outil de veille sur la compatibilité des grands projets locaux avec la charte, l'efficacité de ces derniers est liée à leur appropriation par le porteur de projet et in fine par l'État (contrôle de légalité).



- Avis favorables
- Avis défavorables
- Avis réservés

Position exprimée dans les avis

Recettes de fonctionnement

Les Parcs naturels régionaux disposent d'un budget de fonctionnement qui obéit aux règles de la comptabilité des collectivités locales. Les recettes de fonctionnement des Parcs représentent en moyenne 2,5 M€ par Parc¹. Le Parc du Verdon suit ces chiffres, puisqu'il dispose en moyenne de 2 415 873 € par an. Les recettes de fonctionnement sont composées de 4 types de contributions :

1. les cotisations statutaires des membres du Parc (région, départements et communes)
2. la dotation forfaitaire de l'État
3. les subventions sur opérations (pour les programmes d'actions)
4. les recettes propres.

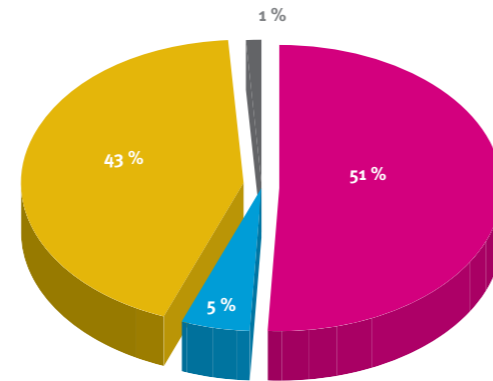
■ Comme dans la plupart des Parcs, les recettes de fonctionnement proviennent pour plus de moitié (51 %) des cotisations statutaires. En valeur absolue, on observe une légère augmentation sur la période. Ces cotisations statutaires représentent en moyenne 1,2 M€ par an.

Parmi les membres du Parc qui versent une cotisation statutaire, c'est la Région qui réalise le plus gros des efforts (72 %). Les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence y contribuent à hauteur de 15 % et les communes du Parc à hauteur de 13 %. Sur la période, le niveau de participation des différentes collectivités territoriales aux recettes statutaires est resté stable.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a une place prépondérante dans les cotisations statutaires, sa cotisation s'élève en moyenne à 860 000 € par an.

En moyenne, la cotisation des départements représente 173 000 € par an (contre 370 000 € en moyenne dans les autres Parcs).

Les communes du Parc versent, en moyenne, 158 000 € par an, ce qui est dans la moyenne des autres Parcs. La cotisation des communes représente donc en moyenne 4 € par an par habitant (DGF) (elle était de 3 euros en 2004).



- Cotisations statutaires
- Dotation de l'État
- Subventions sur opérations
- Recettes propres

Répartition des recettes de fonctionnement (2008-2014)

■ À ces cotisations s'ajoute une dotation forfaitaire de l'État (ministère en charge de l'Écologie) de 125 000 € par an (dotation stable sur la période, qui représente 5 % des recettes).

■ Les recettes de fonctionnement sont en outre alimentées par des subventions pour les programmes d'actions (les subventions sur opérations), à hauteur de 43 %, ce qui représente en moyenne 1 M€ par an. Ces recettes sont globalement en hausse depuis 2009.

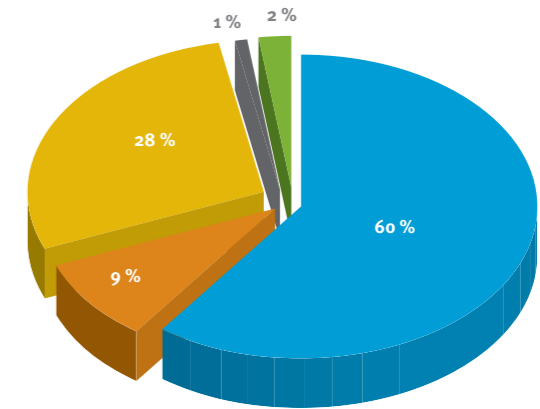
■ Enfin, les recettes propres apportent environ 21 500 € par an (1%) et sont stables. Elles proviennent par exemple des ventes de la boutique du Parc (pour 50%), ou de redevances liées au plan de gestion du domaine de Valx-Félines (locations de terres, de résidence...).

Dépenses de fonctionnement

Sur la période, la moyenne des dépenses de fonctionnement est d'environ 2,3 M€ par an. Elles sont en augmentation et représentent depuis 2010 plus de 2 millions. Comme dans tous les Parcs naturels régionaux, la première dépense (60 %) vient des charges de personnel, qui correspondent à environ 1,4 M€ par an. Avec le renforcement de l'équipe technique du Parc (équivalent-temps-plein) sur la période (31 équivalent-temps-plein en 2009 à 39 en 2014 ; les charges de personnel ont logiquement augmentées et cela explique l'augmentation générale des dépenses.

Les charges liés aux actions menées par le Parc (appelé budget sur actions) représentent le deuxième poste de dépense (28 %), avec environ 640 000 € par an. La tendance est à l'augmentation des dépenses sur programme d'actions (+ 67 %). Cela est en partie dû à la montée en compétence de l'équipe technique et à son augmentation.

Les charges de fonctionnement (charges liées à l'entretien de la maison du Parc, frais liés aux véhicules de services, fournitures de bureau...) représentent quant à elles 9 % des dépenses (environ 200 000 € par an). Malgré l'augmentation du nombre de techniciens, les charges de fonctionnement ont peu évolué (part variable entre 7 et 11 %). Dans la mesure où le syndicat mixte intervient principalement en coordination et ingénierie de projet sur un territoire, il est normal d'observer une prédominance des charges de personnel sur les dépenses des programmes d'actions.



- Charges de personnel
- Charges de fonctionnement
- Budget sur actions
- Dotations aux amortissements
- Provisions

Répartition des dépenses de fonctionnement par type de charges(2008-2014)

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont faibles car le syndicat n'a pas vocation à réaliser directement des aménagements. Elles sont en moyenne de 238 000 € par an entre 2008 et 2014.

Les principaux investissements réalisés ces dernières années en dehors des besoins matériels liés au fonctionnement (informatique, véhicules) ont porté sur les aménagements du domaine de Valx :

- aménagement des abords, (aire de stationnement, accès...),
- améliorations des conditions de travail dans les locaux,
- réhabilitation de la bergerie et création de la ferme pédagogique.

Pas de moyens, pas d'actions...

Essentielle pour une structure qui ne possède pas de ressources directes puisqu'elle ne lève pas l'impôt, la recherche de financement fait l'objet d'un travail attentif. Ces financements passent par des partenariats comme la convention d'objectifs signée avec le Conseil régional, l'État et les Conseils généraux ; les programmes européens, le contrat de rivière ou encore les conventions passées avec EDF et la Société du canal de Provence. Ces aides financières sont rendues possibles par la force de lobbying, de négociation et de persuasion que représentent le syndicat mixte et l'expertise développée sur la recherche de financements par l'équipe technique.

¹.Données sur le budget de fonctionnement 2013 des Parcs naturels régionaux. Fédération des Parcs naturels régionaux, 2014.

Objectif 1 L'amélioration des connaissances sur les patrimoines

1

L'amélioration des connaissances sur les patrimoines est inscrite dans la charte comme un prérequis indispensable pour éclairer les choix en matière d'aménagement et de politique de protection et de valorisation (mesures A.1.1, A.3.2, C.2.1). Avec sa biodiversité exceptionnelle, ses patrimoines géologiques, archéologiques et culturels reconnus, le territoire du Verdon présente une richesse patrimoniale remarquable et des atouts paysagers sur lesquels fonder son développement ; mais ces richesses sont fragiles. **Les actions de connaissances menées répondent donc bien à un enjeu du territoire et ont constitué une des priorités de la première moitié de la charte** (inventaires naturalistes, inventaire sur le petit patrimoine bâti, recueil des savoir-faire, diagnostic de la valeur patrimoniale de la hêtraie d'Aiguines, études menées pour le SAGE...). Par ailleurs, le développement du SIT (Système d'Information Territorial) au sein du réseau interparcs Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'implication dans la démarche de base de données naturalistes de la région (SILENE) montrent la volonté du Parc d'agir en cohérence avec d'autres acteurs. Peu à peu, le Parc devient une structure référente sur le territoire en termes de connaissances scientifiques, de recherches et prospectives. Des liens progressifs se nouent avec des organismes de recherche mais la marge de progrès sur ce thème reste grande.

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Inventaires liés à Natura 2000 ① : oiseaux des grandes cultures, insectes des vieux bois, chauves-souris forestières.
- Inventaires liés aux sites écologiques majeurs (Saint-Maurin à La Palud-sur-Verdon, Saint-Maïmes à Trigance, hêtraie d'Aiguines ③).
- Suivis scientifiques pluriannuels de cortèges d'espèces bio-indicatrices : Écrevisse à pieds blancs ②, Castor d'Europe, Apron du Rhône, lépidoptères et orthoptères en zones humides pour le cortège des espèces des milieux aquatiques ; Outarde canepetière ⑤, Chevêche d'Athéna ⑥, Petit rhinolophe, Pie-grièche méridionale ④ pour le cortège des espèces des milieux agricoles ; oiseaux et flore rupestres pour le suivi des espèces des falaises et suivi de l'Armoise insipide sur les pelouses d'altitude.
- Diagnostic écologique des rives du lac de Ste-Croix.
- Inventaires patrimoine bâti, projet de fouilles dans le canton de Comps-sur-Artuby, relance d'une dynamique autour de la préservation de la gravure rupestre du bison de Segriès ⑦, études ethnologique et sociologique dans le cadre de Raconte-moi ton Verdon ⑧.
- Partenariats développés : la Réserve géologique naturelle de Haute-Provence, le Conservatoire des espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conservatoire Gap-Charance, le CRNRS, Aix-Marseille université, licence anthropologie, le SRA - service régional d'archéologie, le musée de préhistoire des gorges du Verdon, le service départemental d'archéologie des Alpes-de-Haute-Provence, le collectif de recherche de Riez.



Pour ce qui est des connaissances naturalistes, les actions de suivi et d'inventaires sont d'autant plus pertinentes que les espèces ciblées (Chevêche d'Athéna, Écrevisse à pieds blancs, Outarde Canepetière...) sont des sentinelles de l'évolution de la qualité des milieux et de leur état de conservation. Il faut noter sur ce point que **l'évolution rapide des milieux agricoles n'a pas été suffisamment prise en compte dans la charte**, mais des actions ont été menées pour mieux l'appréhender. À l'inverse, la charte prévoit le suivi d'espèces particulières telles que le Tétralyre, que le Parc n'est pas en mesure d'assurer : les populations sont réduites et malgré l'appartenance du Parc à l'Observatoire des Galliformes de montagne, leur suivi nécessite des moyens humains qu'il est difficile de mobiliser. Au regard des multiples enjeux du territoire liés à la biodiversité, et notamment du rôle attendu du Parc au niveau des porteurs à connaissance et des outils de sensibilisation du public, les moyens humains sont limités et cela empêche le Parc d'être aussi ambitieux que prévu, notamment pour développer fin 2014 la dynamique de l'observatoire du territoire sur le volet biodiversité.

12

Chantier 1 :

Renforcer les efforts déployés pour

élaborer des partenariats pour l'amélioration des connaissances,

en particulier avec le réseau des universités, des muséums, et plus généralement des acteurs de la recherche appliquée.

Cette démarche a été amorcée mais nécessite un temps d'animation dédié, notamment en lien avec le conseil scientifique du Parc.



1



2



3



4



5



6



7



8

13

Chantier 2 : Alimenter le volet biodiversité de l'observatoire du territoire

pour suivre l'évolution de la biodiversité en lien avec les pressions et enjeux identifiés dans la charte du Parc. Les indicateurs biologiques (en particulier en milieu agricole, en lien avec la démarche REGAIN lancée sur le plateau de Valensole) et en milieux aquatiques, doivent être renseignés. La réflexion doit également couvrir les espaces pastoraux comme les landes, les garrigues et les pelouses d'altitude. Concernant ces dernières, le Parc souhaite rejoindre le dispositif Alpagnes Sentinelle à l'interface entre pastoralisme et biodiversité dans un contexte de transition climatique.

L'enjeu de préservation de la diversité biologique et de la géodiversité

Chantier 3 : Mettre en œuvre la Trame verte et bleue sur le territoire du Parc,

pour décliner de manière fine le SRCE et faire ressortir certains enjeux comme les espaces pastoraux. La déclinaison de cette TVB devrait être un vecteur supplémentaire pour développer les partenariats entre acteurs de la recherche appliquée et gestionnaires.

L'enjeu de préservation de la diversité biologique et de la géodiversité est d'autant plus important que le Parc appartient à l'un des points chauds de la biodiversité mondiale : le pourtour méditerranéen. La charte a su prendre en compte ces enjeux de préservation et de gestion pour les « sites naturels remarquables » et « la faune sauvage remarquable » (mesures A.1.2 et A.1.3). La préservation de la biodiversité dite « ordinaire », qui constitue une composante majeure de la biodiversité, est évoquée dans la charte mais n'a pas été déclivée par une mesure. Depuis 2011, un dispositif y est consacré et les inventaires citoyens de la biodiversité sont organisés dans cette optique. Par ailleurs, la prise en compte des fonctionnalités écologiques, notamment par le maintien des corridors écologiques est abordée dans la charte mais ne fait l'objet d'une mesure que sur le volet aquatique (mesure A.2.2). Sur ce point, la Région a validé son schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en 2014. Son échelle cartographique ne permet pas de faire ressortir certains enjeux de notre territoire. C'est pourquoi le Parc doit décliner de manière fine sa Trame verte et bleue. Les actions portées par le pôle patrimoines naturels suivent d'ailleurs la stratégie globale pour la biodiversité animée par le Conseil régional et se sont inscrites dans sept plans d'actions nationaux et régionaux.

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Classement du site de Saint-Maurin en réserve naturelle régionale ②.
- Protection de la grotte d'Esparron-de-Verdon par arrêté préfectoral de protection de biotope pour les chauves-souris ③.
- Mise en place de MAE (mesures agro-environnementales) en faveur de l'Outarde canepetière et de la biodiversité des landes et pelouses d'altitude ④.
- Poursuite de Natura 2000 ⑤ : validation des DOCOB et animation sur 6 sites, gorges de Trévans-Montdenier-Mourre de Chanier ; basses gorges du Verdon, grandes gorges et ZPS Verdon, plateau de Valensole (sites à chauves-souris et ZPS).
- Poursuite du programme de réintroduction des vautours fauves et moine (LPO PACA) ⑥.
- Plan d'actions territorialisé en faveur de la préservation des chauves-souris (déclinaison territoriale du plan d'actions régional).
- Inventaire des zones humides sur l'ensemble du bassin versant du Verdon.
- Plan d'actions zones humides : chantier de débroussaillage du plan d'Annelle, contrat Natura 2000 sur les marais de Bouges et d'Estodeou, MAET sur le marais de Praoux.
- Contribution à l'inventaire national Géotope.

De plus, malgré une équipe de techniciens réduite, et des sites de grande envergure, une vraie dynamique a été lancée sur la mise en œuvre des objectifs Natura 2000 (animation de 6 sites) et le lancement de MAET. Si le montant alloué au plan agroenvironnemental et climatique du Parc (élaboré fin 2014) est entériné, il devrait permettre d'aller au-delà du renouvellement des engagements des années précédentes : ainsi, le Parc pourrait mettre en œuvre de manière satisfaisante les documents d'objectifs Natura 2000 et répondre correctement aux enjeux de biodiversité sur les sites Natura 2000. Concernant les zones humides, il faut souligner l'absence de destruction de celles-ci, due en partie au positionnement du Parc contre des projets impactants. Le Parc doit maintenant agir de manière plus opérationnelle pour les préserver et les valoriser.

Chantier 4 : Passer à une phase plus opérationnelle dans la stratégie d'actions en faveur des zones humides. Jusqu'à présent, les ambitions en matière de sensibilisation et de gestion / préservation des zones humides ont été revues à la baisse en raison d'une insuffisance de moyens humains.



Gestion concertée des ressources naturelles et paysagères

Chantier 5 : Poursuivre le travail d'accompagnement des documents d'urbanisme

et y consacrer les moyens humains nécessaires, dans cette période où le contexte législatif (loi Alur) vient précipiter les travaux d'élaboration de PLU. Le travail de conseil / sensibilisation en amont doit rester une priorité devant le rôle final d'arbitre.

Chantier 6 :

Passer à la phase opérationnelle « travaux de requalification » en matière d'aménagement et de gestion des sites fréquentés pour faire suite aux études pré-opérationnelles menées lors de la première période de la charte (schéma des belvédères, projet de requalification paysagère du Galetas, diagnostic des points noirs touristiques, préconisations en matière de signalétique). La mise en place de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels (2014) doit répondre aux difficultés de portage de projets lourds pour les petites communes. Des sites emblématiques (Point sublime/Couloir Samson) et des belvédères devraient être aménagés, et des solutions mises en œuvre pour gérer la sur-fréquentation de certains sites.

En matière de gestion concertée des ressources naturelles et paysagères, les objectifs de la charte sont globalement pertinents. Quelle que soit l'entrée (paysage, biodiversité, eau, patrimoine bâti), le travail partenarial et la concertation sont les modes d'action privilégiés. En matière de paysage, l'évolution législative a rendu les outils prévus dans la charte moins pertinents (ZPPAUP ou AVAP avec future loi patrimoine, plans de paysage...). Les outils prévus par le Code de l'urbanisme dans les PLU ainsi que l'aspect sensibilisation sont aujourd'hui privilégiés. Les résultats du travail mené sur le patrimoine bâti sont assez probants : suite à un inventaire, 19 édifices ont été restaurés dans le cadre de chantiers grand public et un dans le cadre d'un chantier de formation.

Concernant la valorisation du patrimoine archéologique, les objectifs fixés dans la charte ne tiennent pas suffisamment compte de l'existence des acteurs compétents (Service régional d'archéologie appartenant à la DRAC). La charte prévoit une position trop opérationnelle en plaçant le Parc comme animateur d'un observatoire du territoire lié aux patrimoines préhistoriques, archéologiques et historiques, alors qu'il n'a pas la compétence dans ces domaines.

Depuis 2009, le Parc accompagne le travail sur les documents d'urbanisme. De ce fait, la préservation des éléments du patrimoine bâti inventoriés, des zones humides, des ripisylves, des gîtes à chiroptères figure systématiquement dans les PLU élaborés depuis [chantier 5]. Toutefois les effets des actions menées sur le terrain sont difficilement visibles puisqu'elles s'inscrivent souvent sur un temps long. De plus, les projets sur le lac de Sainte-Croix ou autour du grand site des gorges du Verdon se sont souvent heurtés à la difficulté de trouver un maître d'ouvrage pour des sites très touristiques sur des petites communes, ou encore sur des espaces faisant fi des limites administratives [chantier 6].

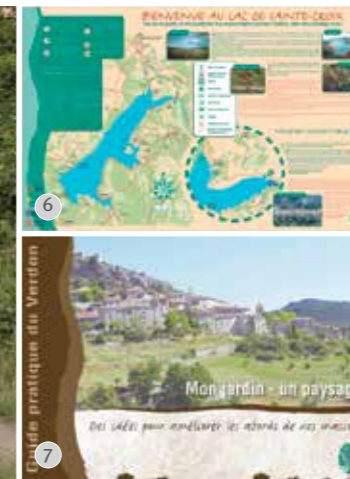
QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Inventaire du petit patrimoine bâti : 1634 édifices décrits dans le SIT interparcs.
- Chantiers de restauration ③ ④ : 19 chantiers grand public et un chantier de formation, 800 m de restanques restaurées autour de la maison du Parc.
- 2 guides ② ⑦ et 1 exposition produits.
- Animation de la charte signalétique : accompagnement de 8 communes volontaires.
- Développement des partenariats : Fondation du patrimoine, Maisons paysannes de France, Programme RESTOR et École d'Avignon.
- 7 porter-à-connaissance faits (synthèse de l'ensemble des données sur les patrimoines et les enjeux de la commune recensés par le Parc).
- 5 avis émis par le Parc sur des élaborations de PLU et 1 avis sur un SCOT dont 17 % favorables, 66 % réservés et 17 % défavorables.
- Études pré-PLU sur 3 communes volontaires.
- Réaménagement du sentier Blanc-Martel (grandes gorges) et du sentier des basses gorges ⑤ (contrat de Parc).
- Plusieurs pré-études réalisées (Point sublime, embarquements/débarquements sur Castellane, Galetas...).
- Mise en place de panneaux d'accueil sur le lac de Sainte-Croix ⑥.
- Définition de plans de gestion de sites : Sulagran, Saint-Maurin.
- Étude globale et plusieurs tranches de travaux de lutte contre l'érosion des berges, lac de Sainte-Croix.
- Installation de toilettes sèches sur les sites naturels fréquentés : Moustiers-Sainte-Marie, Aiguines.
- 75 avis émis par le Parc sur les manifestations sportives, circulation motorisée, survols, ICPN...
- Dispositif Écogardes ⑤ :
 - plus de 110 000 personnes sensibilisées entre 2009 et 2014,
 - observatoire des infractions relevées : camping sauvage, feux, déchets...



Les moyens humains mis en œuvre ont permis l'accompagnement des activités de pleine nature, la sensibilisation du public et la connaissance de terrain (mission écocarde), la gestion des sites, la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, le suivi des documents d'urbanisme... Mais sur d'autres aspects tels que les zones humides, les activités motorisées [cf. chantier 7] ou les paysages [cf. chantier 3], les moyens mis en œuvre sont insuffisants (humains notamment), et n'ont à ce jour pas permis d'aller assez loin au regard de ce qui était prévu dans la charte.

Chantier 7 : Élaborer une stratégie sur les activités motorisées dans les espaces naturels (2016). Le Parc est très sollicité par les citoyens pour tout ce qui a trait à la réduction des nuisances environnementales (carrières, ICPE, circuit moto-cross, zones d'envol et aérodromes) et au maintien de la qualité de vie. Les élus doivent se positionner sur l'intervention du Parc en la matière (pas de pouvoir de police ni pouvoir réglementaire), en particulier quant aux infractions constatées.



Informier et valoriser les connaissances auprès des différents publics

Chantier 8 :
Refondre la **Stratégie de communication** (prévu pour 2015) car de fortes attentes sont exprimées sur le besoin de mieux diffuser, d'organiser les éditions, de mieux cibler les outils en fonction des publics et d'arriver à jouer sur la communication de proximité. Une attention particulière sera apportée sur la communication à destination des élus, qui sont les relais du Parc dans leur commune.

Pour ce qui est d'informer et de valoriser les connaissances auprès des différents publics, la charte vise juste car la diffusion des connaissances sur les patrimoines et les acteurs du territoire est un des éléments clés sur lequel le Parc est attendu par le public et par les partenaires institutionnels qui font appel à lui comme un acteur de terrain, de proximité. L'accessibilité des données est d'ailleurs requise pour les structures publiques et c'est pourquoi le Parc a développé depuis longtemps plusieurs outils : système d'information territorial, centre de ressources (opérationnel en 2015), affichage des comptes-rendus des instances du Parc dans les communes, intranet des élus... Les différentes publications sont aussi largement utilisées pour diffuser l'information. Il reste à les faire connaître et à donner envie de les utiliser pour les rendre véritablement accessibles à toute personne, néophyte ou connaisseur. Il faut les adapter au public visé et développer une approche plus pédagogique pour certains (comme c'est déjà le cas avec le blog des rencontres du Parc pour prolonger les événements et toucher le grand public). La refonte du site Internet et la présence du Parc dans les manifestations du territoire ou sur les réseaux sociaux vont aussi dans ce sens. Pour être efficace, cette diffusion des connaissances doit s'appuyer sur une stratégie de communication et sur des thématiques prioritaires. C'est pourquoi en 2013 la question globale des patrimoines a été abordée avec un travail autour des patrimoines emblématiques et identitaires et le souhait de définir un plan d'interprétation.



QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- 4 numéros du *Courrier scientifique*.
- Une centaine d'articles de presse par an ①.
- Site Web : près de 100 000 visiteurs par an entre 2010 et 2014.
- Création d'une page Facebook en 2011.
- Radio Verdon : plus de 35 heures d'antenne / an depuis 2009.
- Lettre d'info du Parc : 2 / an, diffusée dans toutes les boîtes aux lettres ⑦.
- Carnet découverte ⑥ valorisant l'offre de découverte du Parc, édité en 15 000 exemplaires chaque année.
- Animation du Système d'information territorial interparcs : environ 8 000 connexions par an au site ; 19 conventions d'échange de données ; 150 cartes réalisées ; 51 applications métiers à destination des techniciens du parc et de leurs partenaires, 6 bases de données et applications développées en inter-parcs et 41 cartes interactives diffusées sur le SIT.
- Organisation de la fête du Parc ②, itinérante depuis 2008 (entre 2 et 4000 participants/an).
- Test d'un accueil renforcé à la maison du Parc et au relais du Parc à Castellane, poste mutualisé avec la commune de Castellane ④.
- Accueil du Congrès des Parcs en 2012 à Aups.
- 2010 : création de la commission culture du Parc (une quinzaine d'associations impliquées).
- Développement de l'annuaire culturel en lien avec le pays A3V, qui deviendra le portail culturel appelé « La Mescla ».
- Mise en place d'un centre de ressources électronique référençant les documents du Parc.
- Diagnostic culturel et cycles d'événements culturels bisannuels : « 160 ans du soulèvement républicain 1851 », « Les figures du Verdon », « Raconte-moi ton Verdon » ③.
- 17 thèmes patrimoniaux traités dans les formations pour les partenaires pédagogiques.
- Réalisation de fiches ressources sur le pastoralisme, l'énergie, les outils de protection de l'environnement, la pierre sèche.
- Création de malles pédagogiques « habiter le Verdon » ⑤, « écouter le Verdon » et le Parc en jeu.

Le Parc est d'ailleurs souvent sollicité pour accompagner des projets de valorisation des patrimoines. À l'avenir, il doit mieux s'organiser pour répondre à ce type de sollicitation : quelle est l'attente du partenaire ? Les patrimoines à valoriser sont-ils en cohérence avec les patrimoines identitaires et emblématiques du territoire inscrits au plan de valorisation des patrimoines ?

En complément, la production de ressources pédagogique est à maintenir, voire à développer pour fournir aux partenaires des outils pour parler des enjeux du territoire (malles pédagogiques utilisées lors de formation, fiches ressources...). L'ensemble de ces ressources est utilisé par les partenaires mais peut-être pas assez. Le Parc doit mieux les promouvoir et créer des liens entre ces outils.

Enfin, de nombreux travaux ont été engagés pour développer l'accueil sur le domaine de Valx où se trouve la maison du Parc : parking, sentier découverte et développement d'une activité caprine avec une ferme pédagogique (2015). L'objectif n'est pas encore atteint mais la volonté de poser les pierres d'un véritable accueil « Parc » sur le territoire prend forme.

Chantier 9 :
Qualifier les patrimoines et prioriser les thématiques dans le plan de valorisation des patrimoines.



Objectif 5 Susciter l'intérêt et la prise de conscience pour favoriser l'implication

5

De bien des manières, le Parc cherche à susciter l'intérêt et la prise de conscience pour favoriser l'implication. L'évaluation de la précédente charte du Parc avait mis en évidence le manque de mobilisation et d'implication des acteurs locaux. La charte actuelle a donc inscrit l'importance d'ouvrir le Parc à la participation des acteurs (orientation B.2). La création d'un conseil de développement a été l'une des réponses à cet objectif, tout comme l'ouverture des commissions ou de certaines instances.

À mi-parcours, les objectifs fixés en termes d'implication du public, des partenaires et des élus sont perçus comme trop larges et manquant de précision. Un travail de fond reste à mener auprès des élus et des communes, même si les valeurs de la charte semblent progressivement être de plus en plus appropriées. Pour une adhésion plus large au projet et une vraie prise de conscience citoyenne, le degré de participation va parfois jusqu'à l'idée de « mettre la main à la pâte » (actions type inventaires citoyens de la biodiversité, chantier participatif...). Cet aspect de co-réalisation est l'une des spécificités du Parc, sur lequel il est attendu et un des points sur lesquels son action a le plus de visibilité et d'impact. Il est possible d'aller jusqu'à la délégation (prise de décision par un tiers). Ce serait le rôle attendu du conseil de développement du Parc.

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Création du conseil de développement du Parc en 2009 et premières actions menées (médiation épandage des boues d'épuration...) ③.
- Lancement des inventaires citoyens de la biodiversité : programme annuel sur une commune différente depuis 2012 (Allons en 2012, Ginasservis en 2013 et La Palud-sur-Verdon en 2014) ① ②.
- Programme annuel d'actions éducatives : entre 2011 et 2013, 103 projets scolaires, 45 projets jeunes (centres de loisirs) ④ ⑦ ⑧.
- Cycle de rencontres « Paroles d'ici » avec les habitants ⑤, (conférences, actions participatives...) et démarrage du Crieur du Verdon ⑥ : entre 2011 et 2013, 38 Paroles d'ici, 17 chantiers, 64 criées, 28 chroniques radio...
- Diffusion plus large des informations institutionnelles (affichage des comptes-rendus des instances dans toutes les communes, création d'un intranet pour les délégués et les membres des commissions...)
- Maintien de la dynamique participative au sein des commissions du Parc (449 membres inscrits).

Mais ce dernier a du mal à trouver sa place et peine à faire émerger une vraie dynamique collective. À ce stade, il est primordial de mener un bilan sur l'articulation entre les deux structures et de s'interroger sur son appropriation citoyenne.

Depuis le début de la charte, les moyens humains ont été renforcés autour des enjeux d'éducation à l'environnement et au territoire, de participation et de transmission des savoir-faire et compétences liées au développement durable (formations, échanges...).

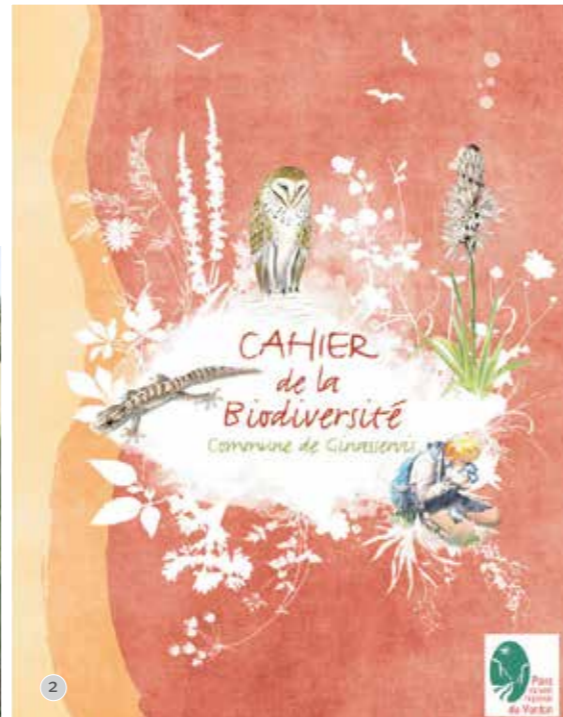
Les moyens financiers se sont développés et permettent d'intégrer les enjeux de participation, d'implication citoyenne et de mobilisation des acteurs locaux dans les différents projets du Parc.

Chantier 11 :
Réaliser le bilan de l'articulation avec le conseil de développement et les associations.



Chantier 10 : Mener l'évaluation des actions

éducatives du Parc (prévu pour 2015) pour interroger leur pertinence et rendre compte des réalisations, et pour proposer aux partenaires une nouvelle stratégie.



Préserver un tissu économique diversifié et bien réparti sur le territoire

Chantier 12 : Travailler à un meilleur partage de la stratégie de gestion et de valorisation de la forêt et sur ses différentes filières (bois-énergie, bois-construction...). La mesure C.2.2 - Diversifier et valoriser les produits forestiers est à rebâtir avec les acteurs en repartant des contraintes fortes du territoire et en tenant compte de la structuration périphérique de la filière et des enjeux d'approvisionnement des grandes unités régionales. Un état des lieux de la forêt valorisable est programmé en 2015.

Préserver un tissu économique diversifié et bien réparti sur le territoire est un enjeu primordial dans le Verdon où les logiques de développement sont à deux vitesses entre l'est du territoire peu peuplé et éloigné des pôles d'emploi, et l'ouest en cours de périurbanisation. Il existe également des **distorsions économiques** liées notamment à la prégnance du **secteur touristique** estival autour d'une offre d'activités difficile à diffuser hors saison et hors circuit¹, malgré les stratégies et les infrastructures développées notamment autour de la randonnée, des patrimoines et de la qualification de l'offre... Au-delà de l'atténuation de la dépendance au tourisme, le maintien ou le développement des emplois dans les secteurs agricole et présentiel² est au centre des réflexions. La charte ne prévoit pas de mesure spécifique liée au maintien et à l'adaptation des services publics locaux. Or aujourd'hui, les services publics participent pleinement au développement de l'activité économique du territoire et à la qualité de l'accueil des populations, visiteurs ou habitants. C'est pourquoi le Parc doit intégrer dans ses stratégies (touristique, numérique, transition écologique...) les ambitions de maintien et de renouvellement des services publics.

Les enjeux autour du développement économique sont abordés dans la charte mais les mesures préconisées sont incomplètes, notamment parce que le contexte a évolué (montée en compétence des intercommunalités sur le développement économique ; réforme territoriale à venir...). L'approche de la création/reprise d'entreprise telle que prévue dans la charte s'est montrée peu efficace malgré des porteurs accompagnés et des partenariats noués, notamment parce que les réseaux départementaux se sont structurés pour renforcer leur présence dans le Verdon (maison de l'économie du Haut Var Verdon...). Des questions se posent sur l'accompagnement des dynamiques artisanales locales, et plus particulièrement l'artisanat d'art ou celui qui valorise des savoir-faire anciens. Les moyens humains du Parc ne suffisent pas à porter de

1. Sur cet objectif, le Parc est à contre-courant d'un mouvement « naturel » ou général (périodes de vacances, attrait de l'eau, des paysages et du soleil...). C'est donc un travail prenant qui nécessite une implication forte du Parc et de l'ensemble des acteurs.
2. Secteur des services à la population d'autant plus important que le Parc possède une vraie vitalité démographique due au solde migratoire : + 700 habitants/an entre 2006 et 2011 (Insee, 2014).

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Réalisation d'un portrait de territoire socio-économique en partenariat avec l'INSEE 5.
- Reconnaissance du Verdon comme territoire engagé dans la Charte européenne du tourisme durable en 2009.
- Accompagnement à l'émergence de l'association de professionnels Vélo loisir Provence 1, relance d'une démarche de valorisation de la randonnée : début du projet de création d'un réseau de boucles de randonnée intercommunales irrigant l'ensemble du territoire, organisation des Caminades 4 en 2009 et 2011 (événement de promotion de la randonnée découverte).
- Favoriser l'accessibilité au Verdon : formation des professionnels, achat de matériel 2.
- Accompagnement à l'émergence de l'Office intercommunal du tourisme de l'Artuby.
- Expérimentation d'espaces-tests agricoles 3.
- Diagnostic pastoral sur deux zones : grandes gorges et Aups-Moissac-Bellevue-Sillans-la-Cascade.
- Expérimentation des parcs de fin d'après-midi pour limiter la prédation du loup sur les troupeaux.

dynamique ni même seulement à les relancer. Une réflexion est à avoir autour de cette thématique avec les partenaires type consulaire. La situation est identique sur l'appui aux microfilières agricoles. Concernant le développement et la promotion de l'offre de randonnée, les moyens ont été réorientés pour laisser les acteurs concernés (ADT, conseils généraux, intercommunalités) user de leur compétence.

La création d'un modèle de développement en milieu rural est donc bien un enjeu fondamental pour les élus, qui ont créé en 2008 la commission développement dans une approche transversale afin de croiser les enjeux agricoles, touristiques, énergétiques, sociaux... Le Parc travaille également dans une logique de faire ensemble et de montée en compétence des acteurs du territoire, et se positionne en coordinateur des initiatives. Il insuffle des logiques de durabilité dans les projets des partenaires sans assumer le portage de l'ensemble des actions et des enjeux. Cette évaluation nous conduit à repositionner l'action du Parc vers une plus-value sociale et solidaire en renforçant ses liens avec les acteurs comme les pôles d'économie sociale et solidaire, ou en ciblant des publics spécifiques comme



les porteurs de projet en agriculture (dispositif espaces-tests agricoles). De manière toujours plus affirmée, le Parc doit encourager l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles filières proposant des alternatives au tourisme ou à l'agriculture. Concernant les objectifs du Parc sur la forêt, l'absence de partage de la stratégie a conduit à une mobilisation faible des moyens et des acteurs. C'est un axe de progrès au prisme des nouveaux enjeux de valorisation pour 2015-2020.

En ce qui concerne le **pastoralisme**, activité traditionnelle et importante pour certaines communes du Parc, la charte ne l'aborde pas sous l'aspect économique mais plutôt sur l'aspect gestion de la forêt (soutien au pastoralisme et à l'agro-sylvopastoralisme pour lutter contre la fermeture des milieux) et les enjeux liés à la prédation sont peu développés. Or depuis la rédaction de la charte, la présence du loup s'est fortement accrue, posant la question de la pérennité des activités pastorales.

Chantier 13 : Reconnaître et accompagner le rôle transversal du pastoralisme (activité économique, gestion de l'espace, poids socioculturel...). Il s'agit aussi d'établir une position politique du Parc sur la question de la prédation, de rechercher et de mettre en œuvre des solutions efficaces pour le maintien des activités pastorales dans le Verdon.

Mutations environnementales et économiques - Transition énergétique

Chantier 14 :

Mettre en débat avec les élus **la stratégie énergétique du Parc**, qui se fonde sur les diagnostics locaux, le schéma régional et les plans climat départementaux. En 2015, en accord avec les objectifs de la Fédération des PNR visant une autonomie énergétique des Parcs à 2030, et suite à la loi de 2014 sur la transition énergétique, les élus doivent débattre de l'enjeu d'autonomie énergétique, du niveau d'engagement dans la production des énergies renouvelables ainsi que sur les questions de souveraineté alimentaire et de dépendance aux énergies fossiles. Les débats seront alimentés par une étude globale sur la vulnérabilité du territoire (2015).

Chantier 15 :

Proposer une charte commune sur la plus-value des Parcs en matière de transition énergétique et écologique avec les autres Parcs du réseau interparcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Concernant l'adaptation du territoire aux mutations environnementales et économiques et la préparation de la transition énergétique, le Parc a dû animer une phase de sensibilisation et de qualification des enjeux. Par manque de connaissances et de débat portant sur ces sujets, la charte n'a pas prévu l'ensemble des mesures pertinentes et des actions à mener, même s'il faut rappeler que ces questions n'étaient pas, au moment de sa rédaction, autant d'actualité qu'aujourd'hui. Intimement lié à la problématique énergétique (barrages EDF), le Parc est né avec le projet de THT Boutre-Carros annulé par le Conseil d'État en 2006. Malgré cette lacune, le Parc mène des actions depuis le début de la charte et ces enjeux font partie des débats les plus réguliers avec les élus autour d'une stratégie énergie et transition [chantiers 14 et 15].

En 2008, le Parc s'est doté d'une ingénierie interne en reprenant le travail du Syndicat mixte des pays du Verdon qui avait porté un PLEE au début des années 2000. Un bilan énergétique du territoire a également été réalisé. Un projet de programme de conseil en énergie partagée à l'échelle du Parc n'a pas été validé par le comité syndical du Parc et les communes en raison du contexte de montée en compétence des intercommunalités sur les questions d'énergie, et aussi en raison de l'effort financier supplémentaire pour mettre en œuvre ce projet.



QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Réalisation du bilan énergétique du territoire ④.
- Mise en œuvre d'un plan local pour l'énergie :
 - Accompagnement des entreprises (10 hébergeurs touristiques ⑤) / éco-labellisation en partenariat avec la CCI, session de formation pour les agriculteurs avec la chambre d'agriculture du Var), des communes (appel à projet AGIR de la Région) ; cycle de sensibilisation aux enjeux énergétiques pour les élus du Parc et les particuliers (conférences, visites de l'habitat durable ①, exposition itinérante, guides pratiques.
 - Démarche écoresponsable à la maison du Parc.
 - Étude globale sur la mobilité sur le territoire et expérimentation d'une navette à Moustiers-Sainte-Marie ②.
- Adaptation des activités aux changements :
 - Étude sur la faisabilité de tiers lieux en lien avec le développement des pratiques numériques ③.
 - Démarrage du projet REGAIN en lien avec la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, la SCP et Sup'agro Montpellier pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles du plateau de Valensole vers plus de durabilité (qualité de l'eau, des sols, lien avec la biodiversité...).
 - Accompagnement de 30 professionnels vers le tourisme durable dans le cadre de la démarche Charte européenne du tourisme durable ⑥.

La multiplicité de territoires intercommunaux engagés dans des démarches similaires pourrait entraîner un parasitage des actions et l'épuisement des acteurs par des sollicitations répétées. Par ailleurs, il y a aussi une difficulté de l'exercice prospectif chez la plupart des acteurs face à ces enjeux (climat, énergie), les problématiques n'étant pas encore tangibles. Toutefois, l'objectif de promotion et de développement des énergies renouvelables est pleinement assuré et assumé par le Parc. Les élus ont une position très ouverte et responsable en encourageant ces projets mais aussi en donnant des avis défavorables sur ceux mettant en danger l'activité agricole, la biodiversité ou les paysages.



Chantier 16 :

Redéfinir le rôle du Parc sur la gestion des déchets (mesure C.5.5) qui entraîne de nombreuses sollicitations et attentes, notamment pour la réduction des décharges sauvages. Là encore, la montée en compétence des intercommunalités et des syndicats départementaux réinterroge le Parc sur sa plus-value. Des réflexions sont en cours sur la valorisation des résidus et la mise en œuvre de principes d'économie circulaire.

En matière de valorisation de la forêt et de développement de la filière bois énergie, là aussi les objectifs sont à réécrire [chantier 12]. Concernant la gestion des déchets, les objectifs ne sont pas atteints car le rôle du Parc n'est pas porteur de plus-value pour le moment.

L'énergie, le climat, mon logement et moi

Une exposition pour mieux connaître les enjeux énergétiques et climatiques, afin d'agir concrètement sur son logement.

Les énergies renouvelables connaissent un déclin de leur production et le changement climatique commence déjà à se faire sentir.

Peut-on encore attendre ?
Comment louer au plus vite la page du tout pétrole ?

Une certitude : réduire au plus vite notre dépendance aux énergies fossiles est une priorité. Élus, acteurs économiques, habitants, nous pouvons tous agir et vite, à partir de priorités. Avec 44 % de la consommation énergétique totale du Verdon, l'habitat est notre secteur le plus énergivore, devant les transports (39 %). Il est donc important d'intervenir, en répondant à des questions majeures :

Quels enjeux pour le bâti ?
Quelle approche pour construire et réhabiliter ?
Avec quels matériaux ? ...

Cette exposition est là pour lever quelques clés sur ce sujet et vous aider à diminuer votre facture énergétique, tout en améliorant votre confort au quotidien. Bonne visite !
Bernard Cizec - Président

Le contenu en un clin d'œil

Les enjeux énergétiques et climatiques

- > L'énergie et les hommes
- > La mécanique climatique s'emballe !
- Et dans le Verdon ?

COMPRENDRE

Agir sur son logement

- > Pourquoi agir ?
- > Concrètement, évaluer de manière durable
- > Isolation thermique : un matériau pour l'hiver et l'été
- > Ventiler, rafraîchir
- > Se chauffer



Objectif 8 Valorisation des activités sociales et économiques

8

La valorisation des activités sociales et économiques participe à la création de liens et de richesses. Le Parc n'est pas le seul acteur à poursuivre cet objectif, et c'est pourquoi sa plus-value sur les volets agricoles ou touristiques porte principalement sur le développement de la marque Parc. La mise en place en 2013 d'un comité de gestion de la marque qui gère « toute » la marque et apporte une vraie transversalité et transparence envers les bénéficiaires et les consommateurs a marqué un tournant dans la stratégie de labellisation. L'expérience montre que la légitimité du Parc est plus forte lorsque les approches sont croisées entre territoire, développement de filière et/ou liées à un volet patrimonial naturel ou de savoir-faire.

Côté valorisation touristique, les orientations de la charte sont pertinentes et les actions menées ont fait et feront encore partie des grandes priorités du Parc. Des moyens importants y sont consacrés en lien avec l'aménagement de sites naturels sensibles (pourtours des lacs, grand canyon) mais également dans un souci de médiation environnementale des activités. Le projet de qualification de l'offre touristique porte ses fruits avec, en 2014, une offre assez conséquente d'acteurs engagés dans le tourisme durable (hébergement, activités de pleine nature...). De grands moyens financiers et humains sont mis sur ce volet (en plus des partenariats en place avec le réseau interparcs et les chambres consulaires). Bien qu'ambitieux, les objectifs sur la mise en œuvre de la Charte européenne du tourisme durable et de la marque Accueil ont été qualitativement et quantitativement atteints.

Pour ce qui est de l'agriculture, le travail sur les circuits courts et la marque Produit du Parc ont permis entre 2004 et 2013 d'aller dans le sens d'une valorisation des productions emblématiques dans l'esprit d'une plus-value économique notamment touristique mais également dans le sens d'une réappropriation par les habitants de ces productions. L'attente sur les circuits de proximité a émergé après la rédaction de la présente charte et s'est confirmée au fil des années. Le Parc a donc lancé des actions en ce sens (conservatoire sur les vergers paysans, soutien à l'installation d'une ferme caprine pédagogique avec la promotion de la race de Chèvre

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Développement de l'offre culturelle, artistique et artisanale : accompagnement d'Art en Artuby (événements artistiques).
- Développement de la marque Parc 4 5 :
 - Déploiement de la marque pour les actions éducatives.
 - Démarrage de la coopération interparcs (harmonisation des grilles, des audits...), le Verdon coordonne.
- Structuration progressive d'une offre écotouristique dans les Parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et promue par le CRT (blog mes escaparcs 1, site écotourisme de la région...) et dans les supports de promotion de l'offre de découverte du Verdon : carnet découverte, carte touristique 7...
- En 2014 : 30 prestations touristiques sont marquées sur le Verdon 6, dont 7 gîtes Panda 2 et 4 Hôtels au naturel.
- Participation au projet interparcs LOCATERRE en 2010 de développement des circuits alimentaires de proximité et réalisation d'un diagnostic sur le territoire du Parc.
- Accompagnement de projets locaux (Panier du Verdon, Verdon solidaire, Couleurs paysannes...) et création des marchés paysans du Verdon 3 (en lien avec le programme Leader).
- Diagnostic de développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc.
- Valorisation des savoirs écologiques paysans par le développement d'un réseau participatif de vergers conservatoires d'anciennes variétés fruitières et la production de jus de fruits local « Les vieilles branches du Verdon » 6.



1

Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.mesescaparcs.fr
découvrir la région autrement



2



3



4



5

Les Vieilles Branches du Verdon

Jus de fruits

« Ce jus est issu de variétés fruitières anciennes que nous voulons conserver et diffuser sur les terroirs du Verdon. »

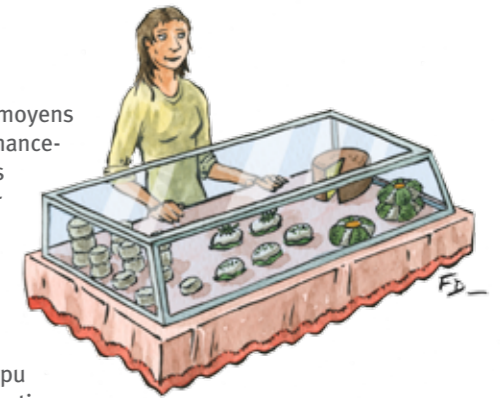
Pommes :	%
Poires :	%
Coings :	%

Projet « Vergers paysans », animé par le Parc naturel régional du Verdon. Contact au Parc : Marc Doussière
+33 (0)4 92 74 68 00 @mdoussiere@parcduverdon.fr

6



7



commune provençale). Les moyens alloués sont variables (financement CASDAR sur les circuits courts qui a permis de lancer la dynamique des marchés paysans). La marque Produit souffre aujourd'hui d'un manque de développement et de suivi des producteurs. Enfin, des focus ont pu être faits sur certaines productions comme la truffe (programme LEADER coopération entre les G.A.L de la Région) ou bien encore les variétés fruitières anciennes. Le manque de moyens financiers du Parc et de ses partenaires limite le développement d'une politique ambitieuse pour compléter le panel de production.

Enfin, le soutien aux filières artisanales est en décalage avec le reste des moyens consacrés. En effet, l'action du Parc est aujourd'hui faible et mérite une réflexion sur les métiers d'art et l'artisanat en général. Certaines communes ont cependant pris le relais comme Aiguines avec le tournage du bois.

Chantier 17 : Redéfinir le rôle du Parc sur l'accompagnement des dynamiques artistiques locales

et plus particulièrement l'artisanat d'art (faïence, tournage sur bois...) ou celui valorisant des savoir-faire anciens. Les moyens humains du Parc sont insuffisants pour relancer la dynamique. La réflexion devra associer les partenaires type consulaire. La situation est identique sur l'appui aux microfiliales : l'extension de la marque Parc aux plantes aromatiques et médicinales, au safran, au miel et au vin ainsi que le développement du pastoralisme ou de la filière trufficole restent complexes. Cette ambition vise la diversification agricole des revenus et leur meilleure répartition dans l'année, ainsi que le renforcement d'une identité autour de ces produits.

Objectif 9 Qualité d'aménagement, amélioration du cadre de vie

9

Pour promouvoir une qualité d'aménagement permettant l'amélioration du cadre de vie, le suivi des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme est indispensable. Si le développement n'est pas encadré, paysages et patrimoines peuvent se détériorer et le territoire perdre son attrait. Habitants et élus du territoire en sont conscients mais le passage à l'action est délicat sur les questions de densité de l'habitat et d'économie d'espace.

Concernant l'objectif de réduction des nuisances liées aux activités (mesure C.5.2), la charte est pertinente et les actions mises en place pour y répondre sont bien perçues : avis sur tous les projets de manifestations sportives se déroulant sur son territoire et sur les projets impactants, accompagnement des professionnels de l'eau vive et sensibilisation du public, notamment via l'action écocarde. Cependant, le Parc ne s'est pas encore suffisamment saisi de l'objectif de réduction des nuisances liées aux activités motorisées dans les espaces naturels [chantier n°7].

En matière de foncier, les objectifs de la charte semblent trop ambitieux et l'intervention du Parc du Verdon dans ce domaine n'est pas acquise, pouvant être perçue par les élus des communes comme de l'ingérence. Les six premières années de la charte ont permis de convaincre les élus et partenaires qu'il y avait des enjeux importants qui pouvaient être portés par le Parc. Cette prise de conscience est à la fois récente et fragile. Il faut également noter que le contexte territorial a fortement changé depuis 2008 avec la montée en puissance des intercommunalités qui prennent en main ces questions de stratégie foncière (SCoT, PLH...). Le Parc est davantage attendu sur les paysages, l'agriculture et la Trame verte et bleue, que sur les autres questions foncières. Pour ce qui est du foncier agricole, les actions (animation foncière, réouverture des milieux) ont été trop ponctuelles : il manque une stratégie globale et réfléchie, qui devra démarrer dans cette deuxième moitié de charte. Pour évaluer au mieux l'impact de ces actions, il faut davantage suivre l'évolution des paysages et des espaces inscrits au plan de Parc [chantier en lien avec le chantier n°3].

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Accompagnement des projets de parcs photovoltaïques : définition d'un positionnement du Parc et avis sur 16 projets.
- Mission urbanisme et paysages du Parc :
 - Accompagnement des communes et aide technique et juridique (présentation en comité syndical, en conseil municipal, modèle de cahier des charges...) : 15 documents d'urbanisme accompagnés ⑤.
 - 7 porter-à-connaissance faits ① (synthèse de l'ensemble des données sur les patrimoines et les enjeux de la commune recensés par le Parc) et 6 avis émis par le Parc sur des PLU et SCOT dont 17 % favorables, 66 % réservés et 17 % défavorables.
- Réalisation de 3 diagnostics pré-PLU, 2 études préalables à des zones d'activités pour permettre leur insertion paysagère, 1 étude d'aménagement pour une place de village, 1 projet de hameau nouveau accompagné.
- Sensibilisation des élus et des habitants ③ ④ (voyage d'étude, guide sur l'urbanisme durable, conférences-débats autour du film *Un monde pour soi*).
- Expérimentation d'un conseil architectural et environnemental : entre 2011 et 2013 : 13 permanences, 42 personnes conseillées dans 15 communes ②.
- Portage du plan de massif de défense contre l'incendie du plateau de Valensole et participation aux PMPFCI du Moyen Verdon et du Montdenier.

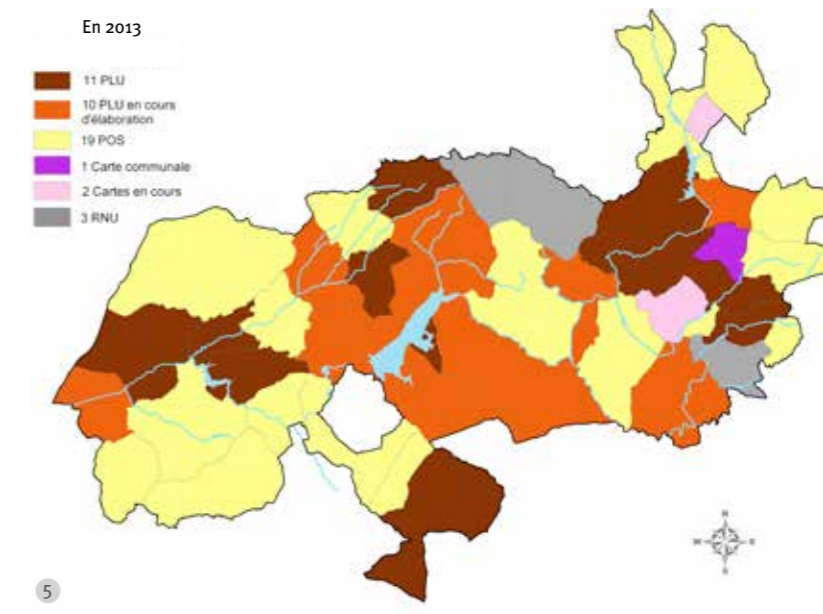


Chantier 19 : Poursuivre le développement des outils de suivi comme les observatoires du territoire multi-thématiques afin de caractériser l'évolution des paysages et des espaces inscrits au plan de Parc. La charte préconise également la création d'un observatoire photographique du paysage, jugé non prioritaire jusqu'à présent dans la mesure où un outil existe au sein du réseau interparcs.

gement portés par les collectivités et le Parc (intégration, accessibilité, efficacité énergétique, matériaux...) et l'intégration qualitative des nouvelles activités au territoire (NTIC, énergies renouvelables). Ces enjeux font toujours l'objet d'une demande forte de la part des élus et des habitants.

Chantier 18 : Mettre en œuvre une stratégie foncière globale et réfléchie, notamment concernant les enjeux agricoles.

Pour son travail sur les documents d'urbanisme, le Parc mobilise beaucoup de temps de travail de l'équipe technique (porter à connaissance, avis sur les projets arrêtés, aide au cahier des charges et à la consultation...). Ce travail aide à aboutir à des documents d'urbanisme compatibles avec la charte sur les objectifs de mixité, de diversification de l'économie, de maintien des commerces et activités dans les centres villageois et cet accompagnement technique permet de défendre un équilibre global qui prend tout son sens depuis 2013 avec une réflexion sur la transition énergétique. Les projets véritablement incompatibles avec la charte ont jusqu'à maintenant été abandonnés. Toutefois, les réserves émises ne sont pas toutes prises en compte notamment sur des questions de consommation foncière excessive et de mauvaise intégration paysagère des zones d'extension urbaine. Par ailleurs, l'articulation avec les services de l'État (également garant de l'application de la charte) n'est pas toujours optimale, et certains SCoT ou PLU partiellement incompatibles avec la charte du Parc ont été malgré tout approuvés. Enfin, la charte encourage la recherche d'exemplarité dans les projets d'aména-



Renforcer la coopération, poursuivre l'expérimentation

Pour mettre en place l'ensemble des objectifs de la charte et démultiplier son action sur le territoire, le Parc cherche à **renforcer la coopération à différentes échelles et à poursuivre l'expérimentation**. Dans un contexte de raréfaction des moyens des collectivités et de généralisation du système des appels à projets (Europe, Région...), la **coopération est d'autant plus nécessaire pour aller vers la mutualisation des moyens et la mise en cohérence des stratégies de développement des différents territoires**. Malgré l'objectif de la charte d'encourager la structuration intercommunale, les élus n'ont pas souhaité que le Parc en soit réellement partie prenante. Jusqu'à présent, la prise en compte des priorités de la charte dans les stratégies des EPCI est donc encore limitée, malgré la participation des techniciens du Parc dans de nombreuses instances et réunions. Au niveau régional en revanche, avec le développement de l'interparcs, les objectifs portés par les Parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été globalement bien repris dans les schémas (schéma de développement touristique, SRCE, SRADDT...).

Parce qu'il n'y a eu que peu de conventions formalisant des partenariats avec les EPCI ou pays (hormis avec le pays A3V dans le cadre des différents programmes LEADER co-portés), la **coopération opérationnelle avec les acteurs du territoire constitue toujours un enjeu pour la seconde moitié de la charte**, d'autant que les compétences des communautés de communes / agglomérations se renforcent. La répartition des rôles de chacun doit se préciser, le Parc étant davantage positionné sur l'émergence des projets et l'expertise, et les communes et EPCI assurant la mise en œuvre des projets.

La charte fixait également comme objectif de développer des partenariats avec les villes portes. Faute de moyens d'animation, cet objectif n'a pas été atteint. De plus, le Parc s'est également impliqué, à la demande du Conseil régional, dans des coopérations transfrontalières ou internationales (ex. Alcotra, Liban, Brésil...) mais ces projets n'ont pas généré de véritables retours sur le territoire, sauf peut-être une intensification du partenariat avec la Région. À l'inverse, deux partenariats essentiels à la mise en place de la charte et du SAGE ont été formalisés avec EDF et la SCP, et ont permis d'asseoir la légitimité et la plus-value du Parc dans la défense des intérêts

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Coopération avec les structures intercommunales : meilleure articulation, développement des échanges techniques, accompagnement d'actions.
- Implication dans la structuration d'un réseau interparcs à l'échelle régionale et co-portage d'actions (projets financés par le ministère de l'Environnement sur la définition d'une méthodologie concertée de déclinaison de la Trame verte et bleue, l'intégration de points noirs paysagers et appui aux projets de parcs émergents (Préalpes d'Azur et Sainte-Baume).
- Participation régulière au réseau national des Parcs et accueil du congrès des Parcs naturels régionaux en 2012 à Aups.
- Développement d'une coopération avec la Fédération de communes de Jezzine au Liban.
- Mise en place progressive des outils d'observation du territoire (SIT...) et d'évaluation de la mise en œuvre de la charte (EVA...).
- Rapprochement/fusion du Parc et du syndicat mixte des pays du Verdon.

du territoire, la mobilisation de moyens financiers. D'autre part, **plusieurs projets ont été menés en coopération avec les chambres consulaires et les différents groupements professionnels** : CASDAR circuits courts, espaces-tests, relance de la trufficulture et évolution des pratiques agricoles avec les chambres d'agriculture ; évolution des entreprises touristiques avec les chambres de commerce...

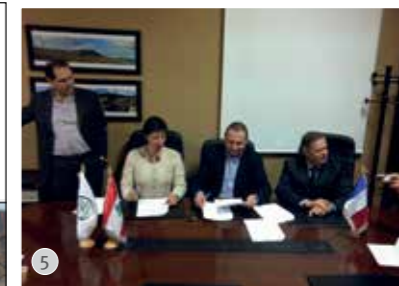
Par ailleurs, le Parc participe très largement aux **réseaux régionaux et nationaux** de protection de l'environnement, de développement durable et de l'économie sociale et solidaire. L'implication dans la vie de la Fédération des Parcs s'est traduite concrètement en 2012 avec l'accueil du congrès des Parcs à Aups. Concernant l'interparcs, techniciens et élus estiment que le Parc donne beaucoup d'énergie et de temps à la structuration du réseau pour des résultats difficiles à percevoir sur le court terme. La communication autour de ces résultats n'apparaît pas comme suffisante.

Côté expérimentation et transferts d'expérience, plusieurs actions et outils ont été développés avec succès et ont permis de tester des approches innovantes (espaces tests d'installation agricole, savoir-faire écologiques paysans, projet Quartiers libres, voyage interparcs...) et des techniques (bois raméal fragmenté, stabilisation de berges



Chantier 21 :
Assurer le suivi évaluation en continu de la charte. L'implication de tous les membres du Parc est nécessaire.

par des techniques végétales...) qui ont été reprises par la suite par d'autres acteurs ou développées ailleurs sur le territoire. L'expérimentation s'est également traduite par la mise en place de dispositifs de suivi et d'observation du territoire et d'évaluation de la charte. De plus, le déploiement du logiciel EVA pour capitaliser l'information doit permettre une harmonisation progressive du protocole de saisie de l'information et des actions portées par le Parc. Un important travail de saisie des fiches dispositifs reste à fournir.



Chantier 20 :
Renforcer la coopération avec les inter-communalités et les villes portes et développer des coopérations plus opérationnelles, comme dans le cadre notamment de la mise en place des contrats régionaux d'équilibre territorial.

Gestion de la ressource en eau et

Pour assurer une gestion équilibrée, concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, le Parc est engagé depuis une dizaine d'années dans le portage du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Verdon (SAGE). Ce dernier a été approuvé par arrêté préfectoral en 2014. Le SAGE a été décliné par un premier contrat de rivière (2008-2014) et un deuxième est en cours de validation pour 2016-2022. Il comporte cinq objectifs prioritaires :

Objectif 11. Aller vers une gestion solidaire de la ressource.

Objectif 12. Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques.

Objectif 13. Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques.

Objectif 14. Préserver et valoriser le patrimoine naturel lié à l'eau, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes.

Objectif 15. Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux.

Dans le cadre de l'évaluation du premier contrat de rivière, les acteurs du territoire ont été interrogés sur les projets menés (cf. bilan du contrat de rivière). De façon globale, ils ont confirmé l'adéquation entre les objectifs du contrat (qui correspondent à ceux du SAGE et de la charte) et les enjeux du territoire. Selon eux, les actions portées dans le contrat de rivière ont donc fortement contribué à mettre en place une dynamique collective de gestion de l'eau, à positionner le Parc comme gestionnaire de bassin versant (également impliqué dans les démarches régionales) et à resserrer les liens avec l'ensemble des communes et intercommunalités, notamment celles situées hors Parc. Ils ont fait ressortir le classement suivant en termes de priorités pour le territoire :

- Gestion solidaire de la ressource,
- Qualité,
- Fonctionnement hydraulique, risques,
- Milieux aquatiques et activités touristiques / Communication sensibilisation.

11. La ressource en eau du Verdon a un rôle très important au niveau régional. Dans le passé, le territoire a plutôt subi les décisions liées à la gestion de l'eau, tandis qu'il existe aujourd'hui une volonté locale d'être davantage maître de cette gestion et de favoriser la solidarité aval amont. Cette volonté est accentuée par l'inquiétude liée au changement climatique (quelles évolutions de la ressource disponible / des besoins ?). Le SAGE fixe comme objectif d'aller vers une gestion solidaire de la ressource, c'est à dire d'assurer un partage équitable de la ressource en eau, en termes de quantité (prélèvements amont aval ; usages ; économies d'eau) et de qualité. La signature d'une convention de partenariat avec la Société du canal de Provence a été un acte fort pour traduire concrètement le principe de solidarité aval/amont.

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Animation de la politique de l'eau sur le bassin : contrat de rivière et SAGE (enquête publique et validation par la CLE le 12 février 2014, approbation par arrêté préfectoral du 13 octobre 2014).
- Étude d'incidence des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du bassin versant de l'Artuby et proposition de mesures de gestion ; mise en œuvre du plan de gestion.
- Étude de l'impact des prélèvements sur la commune d'Allos et définition de mesures de gestion.
- Réhabilitation ou renforcement des réseaux AEP (alimentation en eau potable) sur 6 communes (La Garde, Saint-Martin-de-Brômes, La Mure-Argens, Valensole, Moustiers, Aiguines).
- Réalisation de schémas directeurs eau potable (Saint-Julien-du-Verdon, Bauduen).
- Amélioration de l'information et la concertation des acteurs locaux sur la gestion du Verdon : lettre électronique Info Lacs Verdon.
- Édition et publication de la lettre d'informations Inf'Eau Verdon.

des milieux aquatiques

Durant les 6 premières années de la charte, un long travail de fond sur la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans l'aménagement du territoire a été mené via l'accompagnement des documents d'urbanisme et les porter à connaissance du Parc, en lien avec la mission urbanisme. La question de l'accompagnement des PLU hors Parc se pose désormais car cela rendrait encore plus cohérente la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Concernant la recherche d'un équilibre quantitatif de la ressource, 2 des 4 secteurs sensibles aux étiages, l'Artuby et le Haut-Verdon (Allos), ont fait l'objet d'une étude des volumes prélevables, qui a abouti dans les deux cas à des plans de gestion validés en concertation avec les acteurs. Sur un 3^e secteur, l'étude sera inscrite

au prochain contrat de rivière. Autre préconisation du SAGE, le développement des économies d'eau. C'est un volet qui n'a été encore que peu développé, notamment en raison d'un manque d'appropriation par le territoire (sentiment de ressource abondante, de mesures d'économies à mener plutôt hors bassin...), mais qui devrait être plus fourni au second contrat.



1



3



2

Chantier 22 : Démarche d'extension du périmètre du syndicat mixte : afin de pérenniser la gestion locale de l'eau, créer un second objet lié au SAGE dans les statuts du Parc permettant aux communes et aux intercommunalités du bassin versant du Verdon d'adhérer au syndicat mixte, et les interroger sur un éventuel transfert ou délégation de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

12. La qualité des eaux constitue l'un des objectifs les plus importants pour les acteurs du territoire et figure parmi les enjeux principaux du SAGE. C'est important puisque le Verdon est une ressource en eau potable pour une grande partie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. **La qualité des eaux superficielles est plutôt bonne, mais c'est une responsabilité forte du territoire de maintenir cette qualité**, par rapport à la fourniture d'eau potable, aux milieux aquatiques, à l'image du territoire et aux enjeux touristiques.

Pour assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques, la commission locale de l'eau (CLE) a proposé pour les cours d'eau du bassin versant des objectifs de qualité plus ambitieux que ceux fixés par la réglementation (très bon état pour la matière organique et l'azote, et objectifs de qualité sanitaire sur les tronçons fréquentés). Au début du contrat de rivière, il existait un gros retard sur la mise aux normes des stations d'épuration, qui pour beaucoup étaient très anciennes. Le contrat de rivière a donc consacré un gros volet assainissement avec 16 stations créées ou réhabilitées. La convention avec la SCP a permis une réelle plus-value pour soutenir l'effort des

communes dans cette recherche de qualité en rendant possible de nouveaux chantiers. Malgré ces premiers bons résultats, il reste encore un gros travail de mise aux normes des équipements communaux et d'amélioration des connaissances sur l'état réel de la qualité des nappes d'eau souterraines. **Le Parc s'est également engagé sur la gestion des rejets diffus liés aux sites touristiques** (toilettes sèches...) et sa plus-value a été soulignée par les acteurs du territoire. En revanche, aucune action du Parc n'a porté sur l'assainissement non collectif car c'est le rôle des SPANC. Concernant la lutte contre les pollutions par les pesticides et les pollutions agricoles diffuses, le travail n'a démarré que très récemment et va se poursuivre avec l'ambitieux projet REGAIN (cf. objectif 7).



QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Construction d'une station d'épuration : Thorame-Haute, Brenon, Bauduen ④, Valderoure, Vinon-sur-Verdon, Trigance, Saint-Julien-le-Montagnier, Quinson, Les-Salles-sur-Verdon, La Palud-sur-Verdon, Esparron-de-Verdon, La Martre (Plan d'Annelle), Montagnac, (+ Aups, Régusse et Sillans-la-Cascade hors contrat rivière Verdon).
- Étude pour l'amélioration de l'assainissement : Le Bourguet, Bargème, Saint-Jurs, Rougon, Beauvezer.
- Étude structurelle des réseaux d'assainissement et petits ouvrages collectifs du SIVU d'assainissement du haut Verdon.
- Travaux sur les réseaux d'assainissement : Castellane, Roumoules, La-Palud-sur-Verdon, Moustiers-Sainte-Marie, Sainte-Croix-du-Verdon.
- Réalisation de schémas directeurs d'assainissement : Saint-Julien-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Rougon.
- Réalisation d'une étude sur le devenir des boues des stations d'épuration de la CCAV.
- Installation de toilettes sèches : Esparron-sur-Verdon, Les-Salles-sur-Verdon, Quinson ⑤, Moustiers-Sainte-Marie, Aiguines.
- Diagnostic du développement de l'agriculture biologique sur le territoire.
- Expérimentation de recyclage des rémanents issus de l'entretien des cours d'eau pour amender les parcelles agricoles (BRF).
- Étude d'amélioration des connaissances sur les opérations de recyclage des boues de stations d'épuration sur le bassin versant du Verdon.

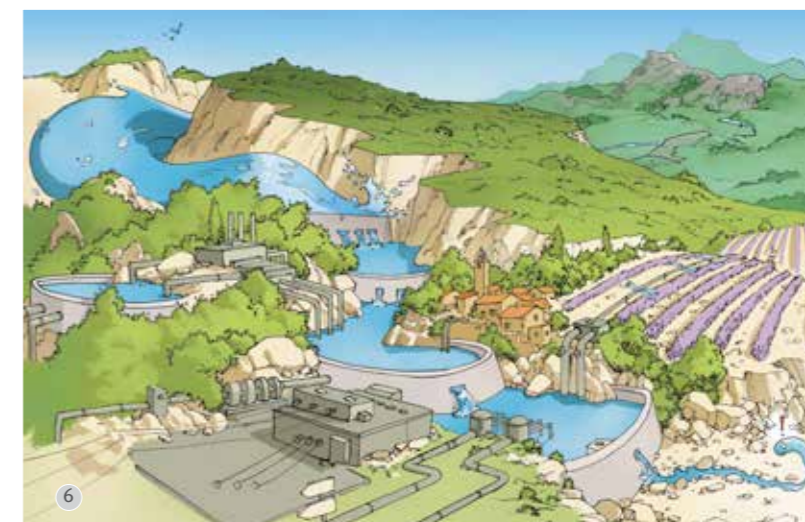
13. Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques est un objectif prioritaire pour près des trois-quarts des acteurs interrogés. Parce que le Verdon est une rivière aménagée (5 ouvrages hydroélectriques), dont le fonctionnement hydraulique a été largement artificialisé et impacté par les ouvrages, il est nécessaire de travailler à l'amélioration de sa gestion. Sur le haut Verdon, les enjeux liés aux inondations sont forts avec des cours d'eau torrentiels, traversant des villages aux berges très aménagées, avec des protections en très mauvais état (manque d'entretien, défauts de réalisation).

Pour répondre à cet enjeu du SAGE, les moyens humains et financiers mis en œuvre par le Parc ont été essentiellement consacrés à la concertation autour des débits réservés, et beaucoup moins sur les autres sujets. **Ceci explique le retard sur la question de la mise à niveau des protections de berges.** Malgré quelques actions (système d'alerte haut Verdon...), c'est l'objectif le moins atteint du contrat de rivière (manque de compétences locales des communes, des intercommunalités et du Parc, faiblesse des aides financières et nouvelles réglementations récentes très contraignantes). Se pose la question d'aller vers un PAPI (plan d'actions pour la prévention des inondations) pour pouvoir bénéficier de financements, mais la démarche est lourde. Les enjeux nécessitent-ils un tel engagement ? Le rôle du Parc sur ce thème évoluera en fonction du choix des intercommunalités sur l'organisation pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

L'augmentation des débits réservés, enjeu majeur du SAGE, a abouti dès 2011 et a permis une réelle plus-value en fixant des débits plus importants que ceux imposés par la réglementation. Les effets de l'augmentation des débits réservés ne sont pas encore quantifiables et les suivis en cours doivent être pérennisés. Il en va de même pour le suivi de l'érosion des berges du lac de Sainte-Croix. Il reste également à conduire un travail sur l'impact résiduel des éclusées et sur l'opportunité de chasses de décolmatage, et sur l'impact de la gestion courante des grands aménagements (manœuvre de vannes...).

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux : augmentation du débit réservé ⑥ en aval des barrages de Chaudanne et Gréoux-les-Bains.
- Programme de gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix : travaux de protection en techniques mixtes, expérimentations de protections en génie végétal, suivi des érosions, modalités de gestion de la cote par EDF.
- Travaux de protection contre les inondations (Allos).
- Réalisation de suivis topographiques du lit dans les secteurs soumis à enfoncement (déficit sédimentaire).
- Réflexion sur la mise en œuvre d'un système d'alerte dans le haut Verdon, dans le cadre du projet RHyTMME (Météo-France, IRSTEA).



Chantier 24 : Le projet de restauration hydro-morphologique du Colostre, très complexe et ambitieux, va être conduit à partir de 2015. Cet affluent de rive droite du Verdon est aujourd'hui jalonné de plus de 80 seuils et ouvrages rompant la continuité. Ce projet s'inscrit dans la démarche globale de restauration des milieux aquatiques du bas Verdon : un ensemble d'actions en cours ou réalisées avaient été définies dans l'objectif de retrouver un bon fonctionnement des milieux et des continuités entre la confluence avec la Durance et le Colostre.

14. Les enjeux relatifs au patrimoine naturel lié à l'eau et aux activités ne sont pas, de façon globale pour tous les acteurs, les enjeux prioritaires. Le résultat est différent si l'analyse est faite par type d'acteurs : les enjeux sur les milieux aquatiques sont la première priorité pour les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs. Ces sujets sont souvent liés à des enjeux nationaux / supra-locaux, réglementaires, ce qui peut entraîner une mauvaise appropriation locale ou un sentiment de contrainte. Mais le portage du SAGE par le Parc a permis une plus grande appropriation des enjeux patrimoniaux, et l'expérience a montré que la volonté du Parc et de la CLE était de prendre en compte les besoins des usages et les enjeux socio-économiques, et pas uniquement les objectifs liés à la biodiversité et aux milieux.

Dans l'objectif de préserver et valoriser le patrimoine naturel lié à l'eau, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes, l'amélioration des connaissances sur l'état des milieux aquatiques est un pré-requis. Beaucoup d'actions ont été menées, dont les suivis de trois espèces à forte valeur patrimoniale (Apron du Rhône, Écrevisse à pieds blancs et Castor d'Europe). Toutefois, la valorisation de ces inventaires/ suivis via l'observatoire de l'Eau avance avec difficultés, faute de moyens humains. Des questions se posent également sur la pérennité de certains suivis, suite à la réforme des collectivités (suivis qualité portés par le département). Les nappes d'eau souterraines du plateau de Valensole font quant à elles l'objet d'une étude portée en 2015 par le BRGM et la SCP (étude COMETE). La question de la ressource en eau souterraine pourrait devenir un sujet plus sensible en fonction de l'évolution de la réglementation liée aux gaz de schiste.

Des plans de gestion ont été mis en œuvre pour la ripisylve de l'ensemble du bassin versant (hormis pour la Lane). Il est encore difficile d'évaluer les impacts en dehors des périodes de crues mais au dire d'experts, les effets sont positifs. En ce qui concerne la connaissance et la gestion des zones humides, quelques actions ont été menées mais il reste encore des objectifs non atteints, nécessitant beaucoup de temps d'animation. Une difficulté reste au niveau de la prise en compte des zones humides en amont des politiques d'aménagement mais

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Restauration des continuités écologiques : Équipement d'une passe à poisson sur le seuil EDF à Castellane, travaux sur la route du quartier d'Angles à Castellane (suppression d'un gué), réalisation d'un pré-seuil par la DREAL sur l'Artuby (passadoires) à La Martre ; diagnostic écologique et hydraulique de la Maïre et élaboration d'un schéma directeur ; études sur des seuils à Allos, Villars-Colmars, Trigance, La Martre, Gréoux-les-Bains, Vinon-sur-Verdon, Comps-sur-Artuby ; étude globale sur l'ensemble du Colostre.
- Mise en œuvre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien de la ripisylve par le SIVU d'entretien des berges du Verdon, la CCAV et le Parc : 2 142 966 euros de travaux, pour plus de 400 km de cours d'eau.
- Gestion des espèces invasives : inventaire des espèces des berges du bassin versant du Verdon, programme pluriannuels d'éradication de la Berce du Caucase sur la Lane.
- Inventaire des zones humides (184 ZH, près de 900 ha) ; actions de restauration/gestion de zones humides.
- Convention de partenariat avec le CRPF pour la gestion des zones humides forestières.
- Étude pour la restauration du tronçon court-circuité à l'aval du barrage de Chaudanne.
- Mise au point de techniques de gestion des herbiers dans les retenues du bas Verdon : mise en place de placettes tests à l'occasion de la vidange de la retenue de Quinson.
- Inventaires et suivis : Écrevisse à pieds blancs, Castor d'Europe, Apron du Rhône, lépidoptères et orthoptères en zones humides, suivis piscicoles du Colostre.

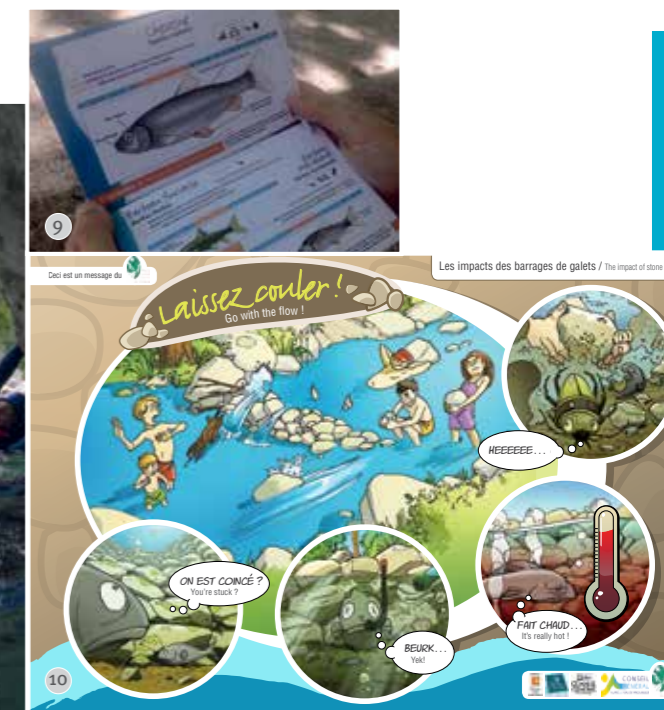
ce point devrait s'améliorer progressivement dans le cadre de l'élaboration des PLU (porter à connaissance, mise en compatibilité avec le SAGE approuvé). Toutefois la seule approche réglementaire et les porter à connaissance ne peuvent pas à eux seuls permettre la prise en compte de ces milieux remarquables. Les moyens humains devront être renforcés si l'on veut atteindre les objectifs fixés par le SAGE (voir chantier 4). De plus, la restauration des continuités écologiques a fait l'objet d'un programme très ambitieux dans le contrat rivière 2008-2014 et l'accompagnement du Parc sur cette thématique a été très important et porteur d'une réelle plus-value. Beaucoup de phases d'études ont été réalisées.

Concernant la maîtrise raisonnée des phénomènes de prolifération végétale sur les retenues et la lutte contre les espèces invasives, des suivis sont menés (cartographie tous les 10 ans pour la prolifération végétale) mais la gestion de ces deux problèmes reste complexe.

15. Enfin, pour concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux, un plan de gestion des gorges a été défini et des objectifs et actions ont été validés pour chaque tronçon de rivière. Toutefois, malgré de grandes avancées dans la formulation des objectifs politiques issus de la concertation menée, la démarche s'essouffle. Un temps d'animation très important est nécessaire pour maintenir cette implication sans cesse remise en question. Cela renvoie aux différents rôles possibles du Parc qui sont limités (pas de possibilité réglementaire...). Par ailleurs, un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) a été validé dans le secteur de présence de l'Apron. Enfin, pour le développement pérenne des usages touristiques autour des retenus, l'objectif fixé de côte minimale des lacs de Sainte-Croix et Castillon a été respecté.

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES ENTRE 2008 ET 2014

- Animation d'une démarche participative ayant abouti à la validation d'un plan de gestion de la rivière du moyen Verdon pour concilier activités de loisirs et respect des milieux :
 - Mise en œuvre d'actions en découlant : formations à destination des professionnels, sensibilisation du grand public, observation de la fréquentation, réflexion sur une mesure de gestion du couloir Samson, suivis scientifiques de l'Apron, mise en œuvre de l'APPB Apron, étude des effets induits du piétinement sur les habitats et les espèces aquatiques du Verdon (dont l'Apron).
- Définition des objectifs de cote touristique des retenues de Castillon et Sainte-Croix, inscrites au SAGE.



Les enseignements de l'évaluation intermédiaire

La conduite d'une évaluation est **toujours propice à des évolutions** ayant plusieurs origines : nouveau contexte, priorités redéfinies, évolutions des pratiques pour tenir compte des retours générés par les phases de concertation... Il s'agit d'un véritable atout pour les Parcs, dont l'organisation est directement dépendante des objectifs de la charte, que de pouvoir s'adapter rapidement, d'être réactifs et souples... **L'évaluation à mi-parcours a produit les mêmes effets qu'une révision de charte en permettant au Parc d'adapter son fonctionnement aux résultats du bilan évaluatif.**

Suite à des séances de travail de l'équipe technique et du bureau, la modification de l'organisation politique du syndicat mixte et des règles de fonctionnement a été nécessaire. Elle a été validée par un nouveau règlement intérieur voté en comité syndical. Parmi les principales modifications, le nombre de commissions est passé de 9 à 5 :

- Patrimoines naturels ;
- Eau et milieux aquatiques (ouverte aux élus des 69 communes du SAGE) ;
- Sites, paysages et aménagement du territoire ;
- Diffusion des connaissances (éducation, culture, communication, participation et lien social...);
- Développement (agriculture, tourisme, énergie, numérique...).

L'idée est d'aller vers des séances de travail plus transversales pour solliciter élus et partenaires de manière plus efficace (moins de réunions). Les nouvelles commissions sont désormais **présidées par l'un des vice-présidents du Parc. Elles sont organisées en commission restreinte pour la prise de décisions**, et en commission ouverte aux partenaires et aux acteurs du territoire pour les phases de proposition et de mise en œuvre des actions. L'inter-commission a été réaffirmée comme un des principaux lieux de pilotage de la charte et de mise en pratique de

la transversalité. **L'articulation et le rôle des différentes instances** (délibérantes, consultatives ou plus opérationnelles) ont été clarifiés. Des instances spécifiques dont les règles de fonctionnement étaient définies par ailleurs ont été intégrées au règlement intérieur afin d'avoir une vision globale (CLE, COPII Natura 2000...). Il en a été de même pour les instances plus opérationnelles comme le comité marque dont les règles ont été intégrées au règlement intérieur et **la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels** dans la perspective de mise en œuvre de l'Opération grand site des gorges.

Suite à cette réorganisation politique, une **réorganisation technique** a été opérée avec la **création de 5 pôles qui succédaient à une organisation entre 2008-2013 en 9 missions**. Basés sur les nouvelles commissions « resserrées », les pôles ont pour objectif de garantir davantage de transversalité et plus d'opérationnalité.

Une attention particulière devra être portée envers les élus municipaux. **Le contexte renforçant le rôle des intercommunalités, un risque de distanciation des élus municipaux existe.** Ce risque est accru par l'implication moindre des maires dans le fonctionnement du comité syndical du Parc. En effet, dans les petites communes, ce sont les maires qui siègent dans les conseils communautaires et souvent ils ne peuvent assumer toutes les délégations. L'enjeu est d'autant plus important que ce sont les communes qui gardent le pouvoir de valider les nouvelles chartes. Comme en 2008, un temps particulier a été consacré à **l'accueil des nouveaux délégués** issus des élections municipales de 2014. Un document d'information (*L'essentiel du Parc en 6 questions*) a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux au lendemain des élections. Une **journée d'accueil a été organisée en avril 2014 pour créer les conditions d'une prise de poste réussie** : présentation de la charte, fonctionnement du Parc, actions en cours, remise d'un « pack » nouveau délégué contenant les documents de référence.

En résumé, l'évaluation à mi-parcours de la charte nous a permis :

- un temps de prise de recul sur le fonctionnement et les objectifs du Parc,
- une réappropriation de la charte par les élus et l'équipe, et une adaptation à l'évolution du contexte,
- une analyse de l'état d'avancement des actions au regard des engagements et de l'identification des chantiers prioritaires à ouvrir d'ici la fin de la charte,
- une préparation à la démarche de révision de la charte par l'expérimentation d'une méthode d'évaluation.

Ce dernier point est essentiel et a permis d'exprimer des préconisations pour se préparer au mieux à la révision en posant d'ores et déjà un cadre évaluatif et des jalons qui seront bienvenus au moment de lancer la procédure de renouvellement du label.



Une autre vie s'invente ici



Parc
naturel
régional
du Verdon





Parc naturel régional du Verdon
Domaine de Valx
04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00 • Fax. 04 92 74 68 01
www.parcduverdon.fr
info@parcduverdon.fr



Rédaction : Sophie Suel et Suzanne Gioanni en 2014 - Conception et réalisation : Arturémental - Crédits photos : © Parc naturel régional du Verdon
 Impression : nous avons choisi une entreprise soucieuse de réduire son impact sur l'environnement pour imprimer ce document sur papier recyclé.